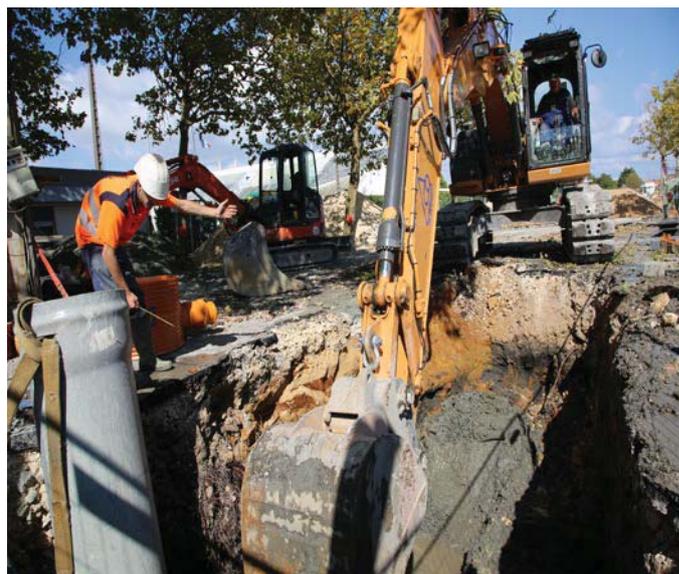


Communauté d'Agglomération Royan Atlantique



Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées

Exercice 2016



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique - 107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex

Tél. : 05.46.22.19.20. / Fax : 05.46.05.60.34. Mail : contact@agglo-royan.fr

www.agglo-royan.fr



Préambule

A) La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique	p 5
B) Le service assainissement	p 6
<u>1) Assainissement Collectif</u>	p 7
<u>A) Généralités</u>	p 7
1- Les missions	p 7
2- Les abonnés	p 7
3- Le réseau et les unités de traitement	p 8
4- Délégation de Service Public	p 8
<u>B) Bilan technique de l'exercice 2016</u>	p 9
1- Nombre d'abonnés	p 9
2- Les abonnés non domestiques	p 10
3- Les réseaux de collecte et de transport	p 10
4- Les ouvrages d'épuration	p 12
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration	p 46
6- Les faits marquants de l'exercice	p 50
7- Développement durable	p 52
<u>C) Bilan financier</u>	p 53
1- Les modalités de tarification	p 53
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube	p 53
3- La facture d'eau	p 53
4- Les autres recettes d'exploitation	p 55
5- Synthèse des recettes d'exploitation 2016, la dette	p 55
6- Dégrevements sur factures suite à des fuites	p 55
<u>D) Indicateurs de performance</u>	p 56
<u>E) Les orientations pour l'avenir</u>	p 57

<u>2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>	p 59
<u>A) Généralités</u>	p 59
1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?	p 59
2- Les missions	p 60
3- Les habitations en ANC	p 60
<u>B) Bilan technique de l'exercice 2016</u>	p 61
1- Nombre d'habitations en ANC	p 61
2- Les contrôles réalisés en 2016	p 62
<u>C) Bilan financier</u>	p 67
1- La tarification	p 67
2- Les recettes d'exploitation	p 67
<u>D) Indicateurs de performance</u>	p 67
<u>E) Les orientations pour l'avenir</u>	p 67
C) Communication	p 68
D) Synthèse	p 70
E) Note d'information Agence de l'Eau Adour Garonne	p 72

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

p 41-45

Préambule

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de ses 34 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Décret n° 95-635 du 6 mai 1995), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux Usées « RPQS ». Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers.

De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Par décret du 29 décembre 2015, le délai de présentation du RPQS a été reporté au 30 septembre (30 juin auparavant).

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice 2016 sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués tout comme les orientations pour l'avenir, suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

A) La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique se compose de 34 communes :

Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Corme-Écluse, Cozes, Épargnes, Étaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Éguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Sablonceaux, Saint-Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Romain-sur-Gironde, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

(à noter : 3 communes ont rejoint la CARA le 1^{er} janvier 2013 à savoir Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet)

Sa population est d'environ 84 000 habitants mais celle-ci passe à plus de 450 000 en période estivale. La plus petite commune compte 63 habitants alors que la ville centre, Royan, dépasse les 19 000 habitants. 9 villes de plus de 3 000 habitants sont présentes sur le territoire.



Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, les estuaires de La Gironde et de La Seudre rencontrent l'Océan Atlantique. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines y sont liées à l'eau que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

B) Le service assainissement

L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.

La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent **des rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale**. De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite **un surdimensionnement des équipements** (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.

L'assainissement peut être **Collectif (AC)**, dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (Station d'Épuration « STEP », lagune, filtres plantés de roseaux...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également **Non Collectif (ANC)**, dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées de l'habitation sur la parcelle.

Le service Assainissement de la CARA est compétent sur l'ensemble des 34 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Il se compose (au 31 décembre 2016) de 10 agents pour assurer l'ensemble de ses missions : 1 ingénieur responsable du service, 2 adjoints, 4 techniciens et 3 assistantes administratives.

Le service assainissement c'est :

- **Près de 3 800 courriers envoyés** et des milliers de contacts téléphoniques avec les usagers, les partenaires, ...

- **Une commission assainissement présidée par Jean-Marc BOUFFARD** qui s'est réunie 2 fois au cours de l'année pour la présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2015 « RPQS » et déterminer la programmation de travaux.

- **La Commission Consultative des Services Publics Locaux « CCSPL »** a été réunie pour présenter le Rapport Annuel du Délégué et le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement des Eaux usées de la CARA pour l'exercice 2015 « RPQS ».

- **15 délibérations prises par le Conseil Communautaire** en 2016 notamment pour fixer les tarifs 2017, déterminer la programmation de travaux 2017, acquérir des terrains afin d'y implanter des ouvrages, autoriser des passages de canalisations en domaine privé, ...

- **36 marchés notifiés à 21 entreprises pour un montant total de plus de 2,1 millions d'€ HT (rappel 2015 : 40 marchés avec 14 entreprises pour 3,1 millions d'€).**
(16 marchés concernant des maîtrises d'œuvre qui ont été attribués à 5 entreprises différentes et **20 marchés concernant des travaux** qui ont été attribués à 16 entreprises différentes).

1) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A) Généralités

77 342 abonnés au service assainissement collectif
93 % des habitations

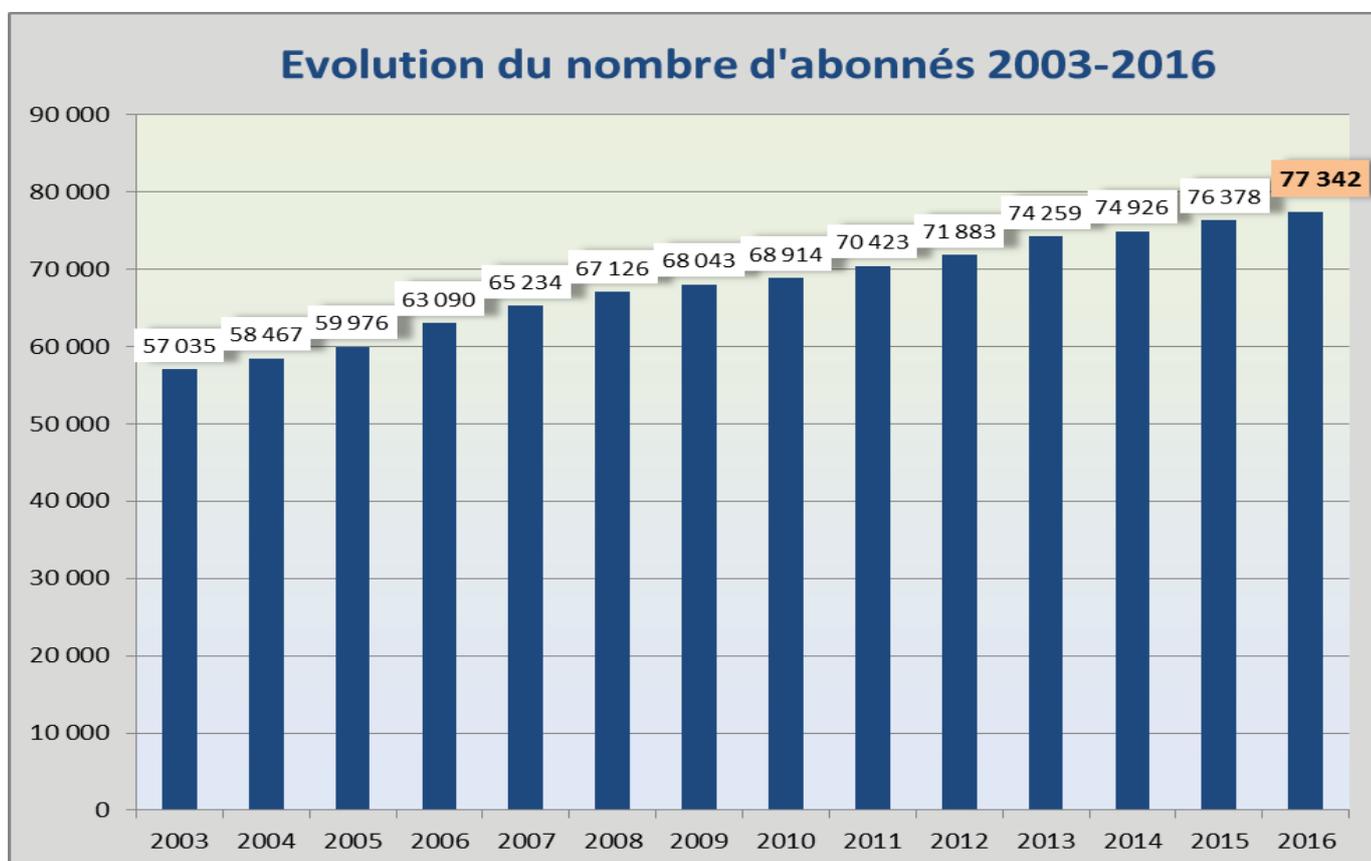
1- Les missions

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme :
 - **714 Permis de Construire, 28 Permis d'Aménager, 41 Déclarations Préalables en 2016** (594 PC en 2015 soit une hausse 20 %) notamment 79 PC à Royan, 47 PC à Etaules, 1 à Chenac, ...
 - **561 demandes de Certificat d'Urbanisme en 2016** (300 en 2015 soit une hausse de 87 %) notamment 68 à Saint-Palais-sur-Mer, 54 à la Tremblade, 51 à Arvert, 9 à Cozes, 4 à Mortagne-sur-Gironde.

2- Les abonnés

93 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service soit 77 342 abonnés au 31 décembre 2016 (964 abonnés de plus qu'en 2015 soit 1,3 % de hausse).



3- Le réseau et les unités de traitement

* Le réseau

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par 960 km de canalisations (716 km en gravitaire et 244 km en refoulement) et est équipé de 397 postes de refoulement dont 205 sont télésurveillés. Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

* Les unités de traitement

Le traitement des eaux usées est assuré par :

- 5 grandes stations d'épuration « STEP » :

Saint-Palais-sur-Mer, Les Mathes-La Palmyre (fonctionnement exclusivement estival), Saint-Georges-de-Didonne, La Tremblade et Cozes.

- 2 stations d'assainissement semi-collectives à L'Éguille-sur-Seudre/Les Métairies et Semussac/Puyrenaud.

- 12 lagunes à Arces-sur-Gironde, Barzan/Bourg, Barzan/Plage, Brie-sous-Mortagne/Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Cozes/Les Bretons, Épargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Benet (lagune aérée) et Talmont-sur-Gironde.

- 4 Filtres plantés de roseaux sont présents à Floirac/Fiolle, Floirac/Mageloup, Sablonceaux/Saint André et Sablonceaux/Toulon-Chez Chailloux.

- 1 Filtre à sable assure le traitement à Sablonceaux/Le Pont.

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 326 755 Équivalents Habitants (EH).

5 STEP, 2 unités semi-collectives, 12 lagunes,
4 Filtres plantés de roseaux et 1 Filtre à sable

Capacité Épuratoire totale : 326 755 Équivalents Habitants

4- Délégation de Service Public

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, entre la CER et la CARA et a pris effet le 19 août 2006 pour une durée de 12 ans. Il prendra donc fin le 18 août 2018.

Un avenant n°1 a été signé le 28 décembre 2012.

Compagnie des Eaux de Royan

13 rue Paul-Émile Victor

17640 VAUX-SUR-MER

Tél. : 05.81.31.85.01.

Urgence 24H/24 : 05.81.91.35.02.

www.saur.com

B) Bilan technique de l'exercice 2016

1- Nombre d'abonnés

77 342 abonnés
5 524 139 m³ facturés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

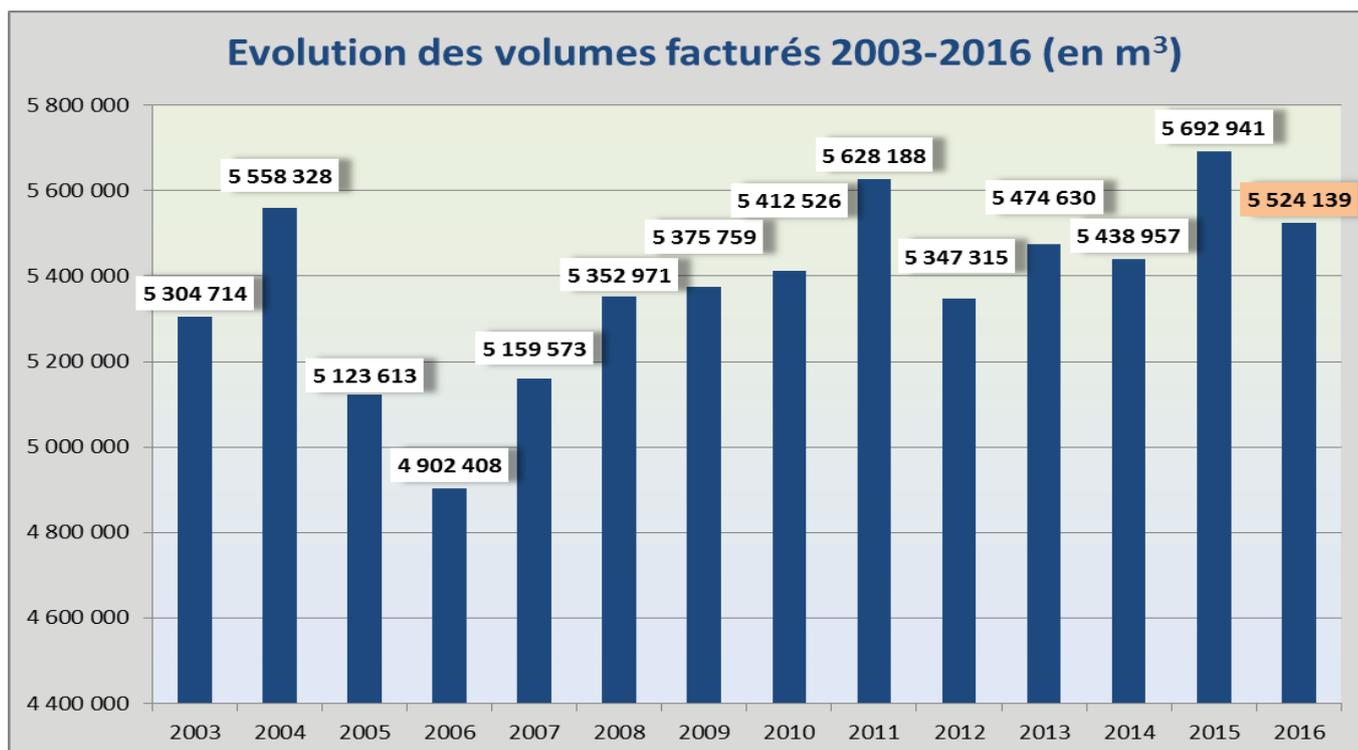
Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2016) :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	730	459	197	42,9
ARVERT	3 436	2 357	2 196	93,2
BARZAN	476	363	250	68,9
BOUTENAC-TOUVENT	223	147	99	67,3
BREUILLET	2 803	1 836	1 643	89,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	235	162	142	87,7
CHAILLEVETTE	1 542	984	948	96,3
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	586	486	199	40,9
CORME-ÉCLUSE	1 108	506	0	0,0
COZES	2 120	1 363	1 055	77,4
ÉPARGNES	882	475	103	21,7
ÉTAULES	2 405	1 580	1 544	97,7
FLOIRAC	317	228	102	44,7
GRÉZAC	923	516	207	40,1
LA TREMBLADE	4 881	5 543	5 322	96,0
LE CHAY	774	392	262	66,8
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	913	549	543	98,9
LES MATHES	1 920	4 870	4 612	94,7
MÉDIS	2 922	1 752	1 491	85,1
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 099	3 605	3 222	89,4
MORNAC-SUR-SEUDRE	845	593	573	96,6
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	969	790	600	75,9
ROYAN	19 107	21 851	21 827	99,9
SABLONCEAUX	1 405	678	344	50,7
SAINT-AUGUSTIN	1 340	1 051	993	94,5
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 294	8 347	8 275	99,1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 028	6 678	6 634	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 715	782	182	23,3
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	63	39	0	0,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 138	1 743	1 660	95,2
SAUJON	7 380	4 687	4 527	96,6
SEMUSSAC	2 381	1 409	1 170	83,0
TALMONT-SUR-GIRONDE	107	150	138	92,0
VAUX-SUR-MER	3 891	6 298	6 282	99,7
TOTAL CARA	83 958	83 269	77 342	92,9

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 524 139 m³ (rappel : le volume facturé en 2015 était de 5 692 941 m³, soit une baisse de 3 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 71,4 m³ pour l'année 2016 (baisse de 4 % par rapport à 2015 ; 74,5 m³/abonné).

Le ratio est de 64,5 m³/abonné dans le secteur sud ; 69,1 m³ sur le secteur balnéaire et de 72,9 m³ sur le secteur de la Seudre.



2- Les abonnés non domestiques

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 9 conventions spéciales de déversement signées avec :

- à Royan : Clean Star Pressing, l'Hôpital de Royan, SODISROY (Leclerc) et VÉOLIA,
- à Saint-Sulpice-de-Royan : SCA SYNTEANE et SOROVISA,
- à Saujon : la Société PENEAU et Les Thermes,
- à La Tremblade : VINAIGRES FUCH SAS.

**960 km de réseau sur
32 communes desservies**

3- Les réseaux de collecte et de transport

32 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.

Les réseaux sont essentiellement organisés en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement.

Les réseaux sont de type séparatif. Ils permettent la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après examen en commission, par le Conseil Communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un Conseil Communautaire (programmation de travaux pour l'année suivante).

Il y a :

- **5 bassins enterrés de stockage** en cas de surverse du réseau (ex : bache de Pontailac).
- **397 postes de refoulement** dont 205 sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident. 103 postes ont été étalonnés (mesure du débit des pompes).



Postes de refoulement « Club-Med » aux Mathes et du « Rhâ » à Saint-Palais-sur-Mer.

- **33 postes de refoulement** sont équipés d'un groupe électrogène afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.

5 bassins de stockage
397 postes de refoulement
36 unités de lutte contre les odeurs



- **36 unités de lutte contre les odeurs** sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur ou d'air comprimé, de sels ferriques ou par traitement physico-chimique, par filtre biologique ou sur charbon actif.

4- Les ouvrages d'épuration

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

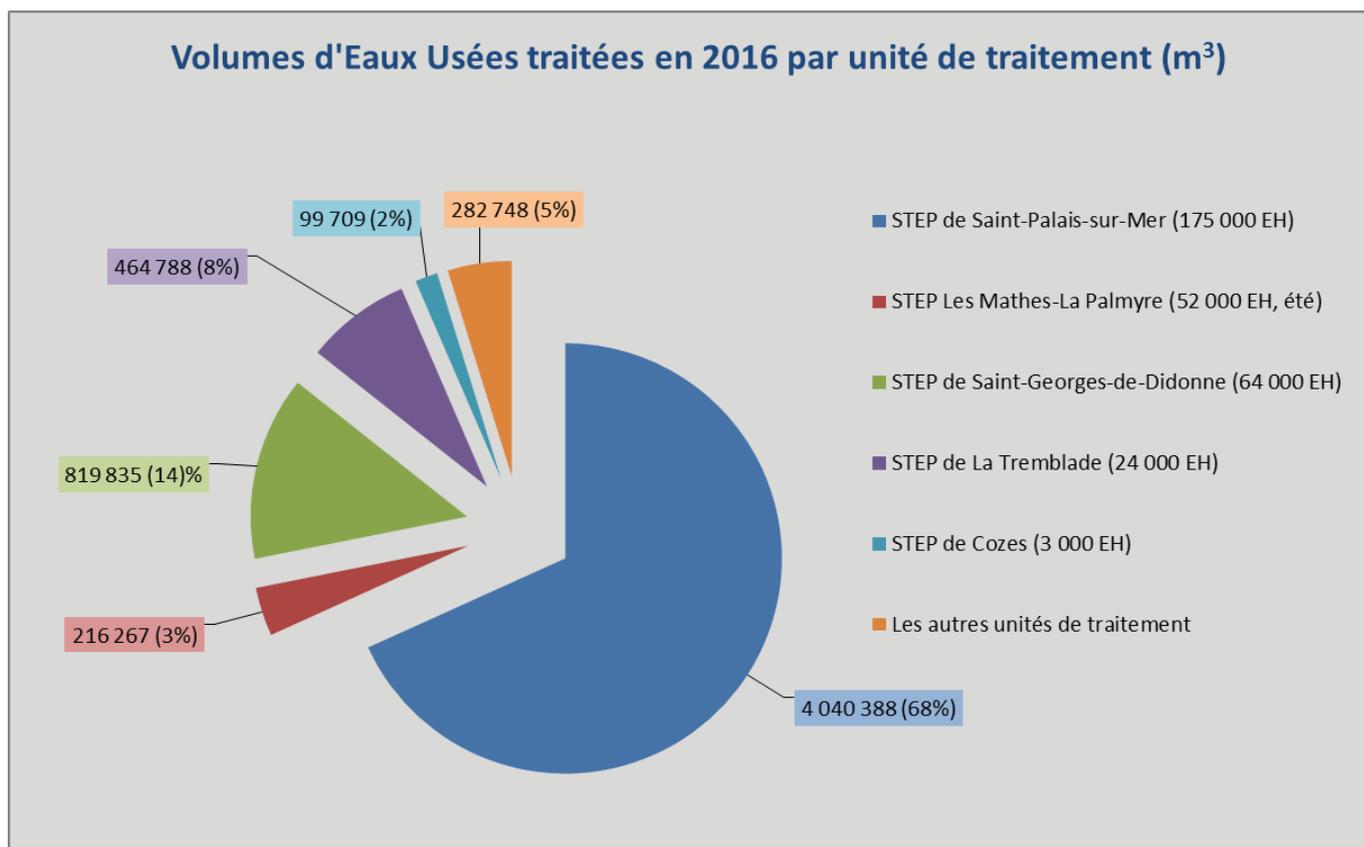
- 5 Stations d'Épuration (STEP),
- 2 unités de traitement semi-collectives,
- 12 lagunes,
- 4 Filtres plantés de roseaux,
- 1 Filtre à sable.

5 923 735 m³ traités
sur l'ensemble des ouvrages

La capacité épuratoire de l'ensemble des ouvrages est de 326 755 Équivalents Habitants.

5,9 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur l'année 2016 (5,8 millions en 2015 soit une hausse de 1,8%).

Volumes d'Eaux Usées traitées en 2016 par unité de traitement (m³)



★ Descriptif :

Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « La Citerne ».

Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 (100 000 EH) en 1977, puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).

14 communes sont raccordées sur cet ouvrage (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Éguille-sur-Seudre, Étaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice-de-Royan, Saujon et Vaux-sur-Mer).

97,6 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (55 473 abonnés).

Capacité nominale de 175 000 Équivalents Habitants soit 25 100 m³/j et 10 300 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 août 2015.

★ Traitement :



STEP SAINT-PALAIS-SUR-MER
175 000 EH ; 14 communes
4 040 388 m³ traités en 2016

★ **Tranches 1 et 2 : boues activées** (moyenne charge) **précédées d'un traitement physico-chimique l'été** (100 000 EH).

★ **Tranches 3 et 4** (fonctionnement estival) : **traitement physico-chimique** associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH).

★ Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet à marée descendante au « Puits de l'Auture ».

Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage des golfs de Royan à Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes/La Palmyre.

↳ Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.

↳ Unités de traitement et de compostage des boues.

↳ Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et des produits de curage des réseaux d'assainissement.

↳ 3 unités de désodorisation.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs réhabilitaires (mg/L)
DBO ₅	25	8	50 (1)
DCO	125	13	250 (1)
MES	30	13	85 (1)
NTK	30 (2)	Moyenne annuelle	

(1) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs réhabilitaires.

(2) Le rejet est déclaré conforme sur l'année considérée si la concentration moyenne est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale	Valeurs réhabilitaires
E. Coli (u/100 mL)	1 000 (1)	20 000
Entérocoques (u/100 mL)	1 000 (1)	4 000
Entérovirus (pfu/10 L) (2)	0	

(1) La concentration maximale devra être respectée dans 90 % des cas au moins, sans que la valeur réhabilitaire ne soit jamais dépassée.

(2) pfu : partie formant unité.

* Bilan 2016 :

Il y a eu **4 040 388 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (3 933 401 m³ en 2015 soit une hausse de 2,7 %). Soit une moyenne journalière de 11 039 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	213,89	363
DCO	690,66	1 109
MES	432,57	898
NTK	76,01	110,8
Pt	9,42	13,70

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NtK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	10,52	43,39	15,88	19,11	4,37

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2016 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

★ Descriptif

Elle est située au 281 avenue du 107^{ème} régiment d'infanterie au lieu-dit « La Casse à Thion ».

Elle a été **créée en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH).

3 communes sont raccordées sur cet ouvrage : Meschers-sur-Gironde, Saint-Georges-de-Didonne et Semussac.

94,8 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (12 667 abonnés).

Capacité nominale de 64 000 Équivalents Habitants soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre 1998 et du 30 novembre 1998.

★ Traitement



STEP SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
64 000 EH ; 3 communes
819 835 m³ traités en 2016



★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été.**

★ Filtration et désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.

↳ Rejet dans le marais de « Chenaumoine ».

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24 par badge).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)		Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO ₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	3	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	5	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	5	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5. La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

* Bilan 2016 :

Il y a eu **819 835 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (828 838 m³ en 2015 soit une baisse de 1 %).
Soit une moyenne journalière de 2 240 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	239,88	367
DCO	743,13	1 176
MES	375,67	601
NTK	90,00	115
Pt	10,00	12,30

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4,70	30,68	7,21	4,16	4,06
Rendement moyen % (en charge)	97,9	95,3	97,8	95,0	57,5

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2016 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP LA TREMBLADE

★ Descriptif

Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».

Elle a été créée en 1966 puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).

Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP.

96 % des habitations de la zone sont desservies par le réseau d'assainissement (5 322 abonnés).

Capacité nominale de 24 000 Équivalents Habitants soit 3 600 m³/j et 1 440 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.

★ Traitement



STEP LA TREMBLADE
24 000 EH
464 788 m³ traités en 2016

★ **Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été.**

★ Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact.

↳ Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	2	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	2	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (<i>ufc/100 mL</i>)	1 000
Streptocoques fécaux (<i>ufc/100 mL</i>)	1 000

* Bilan 2016 :

Il y a eu **464 788 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (466 636 m³ en 2015 soit une baisse de 0,4 %).
Soit une moyenne journalière de 1 270 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	246,67	430
DCO	804,88	1 115
MES	360,88	539
NTK	80,12	115
Pt	9,82	18,80

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4,29	31,31	11,67	5,93	4,02
Rendement moyen % (en charge)	97,8	96,1	96,8	92,7	65,6

La STEP est déclarée **CONFORME** pour l'année 2016 (*pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques*).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP COZES

★ Descriptif

Elle est située route de Saintes.

Elle a été créée en 1975 pour 1 400 EH puis a été refaite en 2011 avec augmentation de la capacité épuratoire (3 000 EH).

Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP (1 055 abonnés).

Capacité nominale de 3 000 Équivalents Habitants soit 450 m³/j et 180 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de fin d'instruction de déclaration préfectorale du 21 mai 2008.

★ Traitement



★ **Boues activées en aération prolongée.**

★ Désinfection des eaux traitées avant rejet.

↳ Unité de traitement des boues.

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillonne ».

STEP COZES
3 000 EH
99 709 m³ traités en 2016

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	20
DCO	90
MES	35
NGL (azote global)	10
Pt	2

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000

* Bilan 2016 :

Il y a eu **99 709 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (100 414 m³ en 2015 soit une baisse de 0,7 %).
Soit une moyenne journalière de 272 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	220,17	310
DCO	777,67	953
MES	337,25	440
NGL (azote global)	70,80	82,30
Pt	8,58	10,40

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	2,92	27,33	7,92	5,64	0,74
Rendement moyen % (en charge)	98,6	96,4	97,7	92,5	92,2

La STEP est déclarée CONFORME pour l'année 2016 (pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques).

Les eaux traitées rejetées respectent les normes de l'arrêté préfectoral.

STEP LES MATHES-LA PALMYRE
52 000 EH (fonctionnement estival)
216 267 m³ traités en 2016

★ Descriptif :

Elle est située 8 allée du carré d'As, à côté de l'hippodrome à la Palmyre.
Elle a été mise en service en juillet 2008.

Capacité nominale de 52 000 Équivalents Habitants, soit 6 500 m³/j.

Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 Août 2015.

★ Traitement



★ **Après un prétraitement les eaux usées sont traitées par des biofiltres.** Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

- ★ Désinfection par rayonnement UltraViolet des eaux traitées avant rejet.
- ★ Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres-presses.

★ Bilan 2016 :

Il y a eu **216 267 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (189 541 m³ en 2015 soit une hausse de 14 %).
Il est à noter que la station a été mise en service sur une plus longue période en 2016 par rapport à 2015.

↳ Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée, les eaux traitées sont évacuées au « Puits de l'Auture ». Les résultats d'analyses sont ceux du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer/Les Mathes.

STEP SEMUSSAC / PUYRENAUD

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Puyrenaud » à SEMUSSAC.

Elle a été créée en 1996 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Trignac-La Vallade ».

Capacité nominale de 350 Équivalents Habitants soit 52,5 m³/j et 20,2 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 décembre 1996.

* Traitement

* Après un prétraitement et une décantation primaire, **les eaux sont traitées par lits bactériens de type Bioclère**. Les eaux traitées subissent un traitement tertiaire par filtration sur sable et chloration.

↳ Rejet des eaux traitées dans un fossé aboutissant au marais de « Chenaumoine ».



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	35
NTK	40

La bactériologie :

Streptocoques fécaux < 1 000 UFC / 100 mL.

Le pH doit être compris entre 5,5 et 8,5.

* Bilan 2016 :

Il y a eu **25 365 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (27 856 m³ en 2015 soit une baisse de 13 %). Soit une moyenne journalière de 67 m³.

STEP PUYRENAUD
350 EH
24 365 m³ traités en 2016

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	335,25	618
DCO	1 064,5	1 150
MES	648,5	937
NTK	133,75	153
Pt	16,85	20,8

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	57,5	360,5	105,25	83,25	10,06
Rendement moyen % (en charge)	86,4	71,2	85,7	49,1	50

STEP LES MÉTAIRIES
25 EH
936 m³ traités en 2016

★ Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Métaïries » à L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE.

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.

Capacité nominale de 25 Équivalents Habitants, soit 4 m³/j et 1,5 kg DBO₅/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.

★ Traitement

★ Après un **prétraitement par une fosse toutes eaux**, les **effluents sont traités par un filtre à sable** (3 compartiments en fonctionnement alterné).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)
DBO ₅	35	60
DCO	-	60
MES	-	50

★ Bilan 2016 :

Il y a eu **936 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (962 m³ en 2015 soit une baisse de 3 %).
 Soit une moyenne journalière de 3 m³.

↳ Les concentrations reçues

Pas d'analyses en 2016 du fait de l'absence d'effluent en sortie le jour du prélèvement.

↳ Qualité du rejet

Le jour du prélèvement il n'y avait pas de rejet d'eaux traitées ce qui n'a pas permis de faire d'analyse en sortie du dispositif de traitement (il n'y a pas réglementairement une obligation de réaliser des analyses tous les ans).

LAGUNE ARCÉS-SUR-GIRONDE

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».

Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Godard ».

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

* Bilan 2016 :

Il y a eu **17 569 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (18 320 m³ en 2015 soit une baisse de 4 %).
Soit une moyenne journalière de 48 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	225
DCO	1 235
MES	750
NTK	89
Pt	12,6

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	15	86	12	34	7,20
Rendement (%)	96,9	96,7	99,2	82	74

1 analyse prévue et réalisée.

Bactériologie : 1 Analyse réalisée et conforme.

LAGUNE ARCÉS-SUR-GIRONDE
500 EH
17 569 m³ traités en 2016



LAGUNE BARZAN / BOURG

LAGUNE BARZAN/BOURG
500 EH
17 032 m³ traités en 2016

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « la Providence ».

Elle a été créée en 2007 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg et des hameaux « Les Monards », « Chez Garnier » et « Chez Grenon ».

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Désir ».

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DCO	125
MES	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.

Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL.

* Bilan 2016 :

Il y a eu **17 032 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (17 568 m³ en 2015 soit une baisse de 3 %).
Soit une moyenne journalière de 47 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	100
DCO	325
MES	180
NTK	45
Pt	4,47

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	6	48	18	10	5,11
Rendement (%)	98,4	95,9	97,3	94,0	70,3

1 analyse prévue et réalisée

Bactériologie : Aucun dépassement de normes pour la bactériologie.

LAGUNE BARZAN/PLAGE
500 EH
19 569 m³ traités en 2016

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Barzan-Plage ».

Elle a été créée en 1987 afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau de « Barzan-Plage ».

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est régie par l'arrêté ministériel.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Rendement moyen journalier %
DCO	60

* Bilan 2016 :

Il y a eu **19 569 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (20 999 m³ en 2015 soit une baisse de 7 %).
 Soit une moyenne journalière de 53 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	183
DCO	565
MES	180
NTK	50
Pt	6,35

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	36	4	20	3,02
Rendement (%)	95,0	92,6	97,5	53,5	44,4

1 analyse prévue et réalisée

LAGUNE BRIE/BOUTENAC
700 EH
21 365 m³ traités en 2016

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne » à BRIE-SOUS-MORTAGNE.

Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie-sous-Mortagne et du hameau de « Touvent » sur la commune de Boutenac-Touvent.

Capacité nominale de 700 Équivalents Habitants, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	150

* Bilan 2016 :

Il y a eu **21 365 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (22 860 m³ en 2015 soit une baisse de 7 %).
 Soit une moyenne journalière de 58 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	310
DCO	1 131
MES	530
NTK	135
Pt	15,10

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	38	158	45	10	5,06
Rendement (%)	99,0	98,9	99,3	99,4	96,9

1 analyse prévue et réalisée.

LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET

LAGUNE CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET

600 EH

18 800 m³ traités en 2016

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les prés de la rivière ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et de SAINT-SEURIN-D'UZET.

Capacité nominale de 600 Équivalents Habitants soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Infiltration des eaux traitées dans une roselière + trop plein au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2016 :

Il y a eu **18 800 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (19 863 m³ en 2015 soit une baisse de 5 %).
Soit une moyenne journalière de 51 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	63
DCO	246
MES	150
NTK	37
Pt	4,34

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	20	61	8	5	4,11
Rendement (%)	88,9	91,3	98,1	95,3	65,9

1 analyse prévue et réalisée.

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Bretons » à COZES.

Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Les Bretons ».

Capacité nominale de 50 Équivalents Habitants, soit 7,5 m³/j et 3 kg BDBO₅/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations. Elle est régie par l'arrêté ministériel.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel.**

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)
DBO ₅	35	60
DCO	-	60
MES	-	50

* Bilan 2016 :

Pas d'analyse en 2016 conformément à la réglementation.

LAGUNE ÉPARGNES
250 EH
7 523 m³ traités en 2016

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.

Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées en été,
 dans 2 bassins (2* 3 020 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

* Bilan 2016 :

Il y a eu **7 523 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (7 869 m³ en 2015 soit une baisse de 4 %).
 Soit une moyenne journalière de 21 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	244
DCO	583
MES	260
NTK	75
Pt	8,75

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	3	33	10	20	5,07
Rendement (%)	98,6	93,6	95,7	70,1	35,3

1 analyse prévue et réalisée.

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / FIOLE

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/FIOLE 450 EH

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Fiolle ».

Ils ont été **créés en 2014** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Fiolle » et du village intergénérationnel à FLOIRAC.

Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants, soit 67,5 m³/j et 27 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 23 septembre 2013 et par la fiche technique du 13 novembre 2013.

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (2 bassins plantés de 10 filtres à roseaux pour un total de 900 m²).

↳ Infiltration des eaux traitées dans des noues.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	90
MES	30
NtK	20

* Bilan 2016 :

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	424
DCO	1 130
MES	265
NTK	39
Pt	3,17

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	2	12,2	7,6	1	3,41
Rendement (%)	99,9	99,7	99,1	98,8	71,4

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC / MAGELOUP

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX FLOIRAC/MAGELOUP

240 EH

620 m³ traités en 2016

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Mageloup ».

Ils ont été **créés en 2013** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du hameau « Mageloup » à FLOIRAC.

Capacité nominale de 240 Équivalents Habitants, soit 36 m³/j et 14,4 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 17 février 2011 et par la fiche technique du 14 mars 2011 modifiée le 24 septembre 2012.

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 2 bassins de 160 m² chacun suivi d'un 2^{ème} étage avec 2 bassins de 160 m² chacun).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins (2*700 m²) avec trop plein au fossé.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	90
MES	30
NtK	20

* Bilan 2016 :

Il y a eu **620 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (595 m³ en 2015 soit une hausse de 4 %). Soit une moyenne journalière de 2 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	260
DCO	620
MES	530
NTK	85
Pt	8,7

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	14	66,20	36	70	9,56
Rendement (%)	85,1	70,5	81,1		

LAGUNE GRÉZAC
500 EH
15 269 m³ traités en 2016

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».

Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**

(3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 * 300 m²).



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125

* Bilan 2016 :

Il y a eu **15 269 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (16 890 m³ en 2015 soit une baisse de 10 %).
 Soit une moyenne journalière de 42 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24h)
DBO ₅	373	450
DCO	1 136	1 148
MES	775	830
NTK	134	153
Pt	16,8	19,2

2 analyses prévues et réalisées.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	31	150	45	17,50	5,62
Rendement (%)	99,3	98,5	99,6	97,4	96,0

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Etang ».

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel**
 (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans
 2 bassins d'infiltration (2 * 410 m²) + trop plein.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	35

Ou 60 % de rendement sur la DBO₅ et la DCO.

* Bilan 2016 :

Il y a eu **16 684 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (17 256 m³ 2015 soit une baisse de 3 %).
 Soit une moyenne journalière de 46 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	350
DCO	1 081
MES	590
NTK	110
Pt	16,2

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	16	92	12	15	3,75
Rendement (% sur 24 h)	99,4	99,0	99,8	98,4	97,3

1 analyse prévue et réalisée.



LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».

Elle a été créée en 1987 afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.

Capacité nominale de 1 500 Équivalents Habitants, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h) après filtration
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 28°C.

* Bilan 2016 :

Il y a eu **46 058 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (47 856 m³ en 2015 soit une baisse de 4 %).
Soit une moyenne journalière de 126 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	223	280
DCO	826,5	876
MES	378	396
NTK	91,5	95
Pt	13,3	13,9

2 Analyses réalisées.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	13,5	132,5	26	11,5	5,98
Rendement (%)	97,1	92,2	96,6	93,5	77,8

Bactériologie : dépassement de la norme.

LAGUNE MORTAGNE-SUR-GIRONDE
1 500 EH
46 058 m³ traités en 2016



FILTRE À SABLE SABLONCEAUX / LE PONT

* Descriptif

Il est situé au lieu-dit « Le Pont ».

Il a été créé en 2005 afin d'assurer le traitement des eaux usées du hameau « Le Pont » à SABLONCEAUX.

FILTRE À SABLE SABLONCEAUX/LE PONT
280 EH
11 963 m³ traités en 2016

Capacité nominale de 250 Équivalents Habitants, soit 38 m³/j et 16,8 kg DBO₅/j.

Il est autorisé par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002.

* Traitement

* **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.

* **Traitement par Filtre à sable** (4 compartiments).

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « Le Sablonceaux ».



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40	55

* Bilan 2016 :

Il y a eu **11 963 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (12 950 m³ en 2015 soit une baisse de 8 %).
Soit une moyenne journalière de 33 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	175
DCO	624
MES	320
NGL	115,3
Pt	11,3

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	4	44,3	36	54,66	7,31
Rendement (%)	97,8	93,1	89,1	53,9	38,5

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ

340 EH
8 620 m³ traités en 2016

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « Champs de l'aire ».

Ils ont été **créés en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg de SABLONCEAUX et transformation en 2010 en filtres plantés de roseaux (filtre à sable à l'origine).

Capacité nominale de 340 Équivalents Habitants, soit 51 m³/j et 20 kg DBO₅/j.

Ils sont régis par l'arrêté ministériel.

* Traitement

* **Prétraitement dans 2 fosses** de 50 m³.

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux (1 étage composé de 4 bassins).**

↳ Infiltration des eaux traitées dans des tranchées.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement Épuratoire (%)
DBO ₅	35	ou	60
DCO			60
MES			50

* Bilan 2016 :

Il y a eu **8 620 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (8 560 m³ en 2015 soit une hausse de 1 %).
Soit une moyenne journalière de 24 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	324
DCO	1 250
MES	1 020
NTK	112
Pt	11,9

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

Le jour du prélèvement il n'y avait pas de rejet d'eaux traitées ce qui n'a pas permis de faire d'analyse en sortie du dispositif de traitement.

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX / TOULON-CHEZ CHAILLOUX

FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX SABLONCEAUX /TOULON-CHEZ CHAILLOUX

450 EH

16 589 m³ traités en 2016

* Descriptif

Ils sont situés au lieu-dit « La maisonnette ».

Ils ont été **créés en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées des hameaux de « Toulon » et de « Chez Chailloux » à SABLONCEAUX.

Capacité nominale de 450 Équivalents Habitants, soit 68 m³/j et 27 kg DBO₅/j.

Ils sont autorisés par récépissé de déclaration préfectorale du 30 avril 2002..

* Traitement

* **Traitement par Filtres plantés de roseaux** (1^{er} étage composé de 3 bassins suivi d'un 2^{ème} étage de 4 bassins).

↳ Infiltration des eaux traitées par des tranchées.



↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)	Valeurs Rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	35	50
DCO	125	150
MES	30	45
NGL	40	55

* Bilan 2016 :

Il y a eu **16 589 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (18 230 m³ en 2015 soit une baisse de 9 %).
Soit une moyenne journalière de 45 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	332
DCO	680
MES	480
NGL	100,3
Pt	13,10

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NGL	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	40	144	56	85,1	7,77
Rendement (%)	86,9	76,9	87,2	7,2	35,6

LAGUNE AÉRÉE SAINT-ROMAIN-DE-BENET

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Poteau ».

Elle a été **créée en 1994** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau de « Griffarin ».

Capacité nominale de 550 Équivalents Habitants, soit 83 m³/j et 33 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 7 décembre 1998.

* Traitement

* **Traitement par lagunage aéré** (3 bassins en série avec aération du 1^{er} bassin).

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau au lieu-dit « Les mottes du pontet ».

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 2h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	15

* Bilan 2016 :

Il y a eu **26 896 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (28 230 m³ en 2015 soit une baisse de 5 %).
Soit une moyenne journalière de 73 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	199	220
DCO	657,5	689
MES	332,5	455
NTK	90,5	99
Pt	9,1	11

2 Analyses réalisées.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4,5	74,75	10,5	1,5	1,56
Rendement (%)	99,3	96,7	99,1	99,6	94,9

LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».

Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et du hameau « Le Cailleau ».

Capacité nominale de 500 Équivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.

LAGUNE TALMONT-SUR-GIRONDE
500 EH
12 890 m³ traités en 2016

* Traitement

* **Traitement par lagunage naturel** (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

↳ Les normes de rejet



Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9. La température doit être inférieure à 25°C.

* Bilan 2016 :

Il y a eu **12 890 m³ d'eaux usées traitées en 2016** (13 120 m³ en 2015 soit une baisse de 2 %).
 Soit une moyenne journalière de 35 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	331
DCO	1 069
MES	500
NTK	85
Pt	12,5

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	75	12	3	2,72
Rendement (%)	98,1	94,4	98,1	97,0	85,0

Analyse bactériologique : 1 réalisée conforme

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

Unités de traitement	Communes	Linéaire des réseaux d'assainissement collectif			Nombre de postes de refoulement	
		Gravitaire (km)	Refoulement (km)	Total (km)	Total	Télé-surveillé
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER (et STEP LES MATHES-LA PALMYRE l'été)	ARVERT	29,49	14,14	42,63	19	10
	BREUILLET	21,94	12,4	34,34	20	6
	CHAILLEVETTE	12,12	7,31	19,43	11	5
	ÉTAULES	17,73	10,92	28,65	8	3
	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	7,06	2,41	9,47	7	2
	LES MATHES	31,64	25,74	57,38	25	15
	MÉDIS	21,71	11,33	33,04	16	7
	MORNAC-SUR-SEUDRE	6,72	2,53	9,25	7	4
	ROYAN	143,97	13,11	157,08	38	22
	SAINT-AUGUSTIN	14,34	13,91	28,25	11	3
	SAINT-PALAIS-SUR-MER	61,48	26,61	88,09	21	18
	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	25,74	17,89	43,63	14	3
	SAUJON	46,25	11,14	57,39	31	30
	VAUX-SUR-MER	47,41	7,27	54,68	13	8
	TOTAL STEP	486,60	176,71	663,31	241	136
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	31,81	9,81	41,62	18	7
	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	62,17	13,98	76,15	28	20
	SEMUSSAC	13,1	5,08	18,18	10	2
	TOTAL STEP	107,08	28,87	135,95	56	29
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	57,40	12,37	69,77	37	19
STEP de COZES	COZES	13,14	1,72	14,86	5	1
Lagune "Les Bretons"	COZES "Les Bretons"	0,27	0	0,27	0	0
	TOTAL COZES	13,41	1,72	15,13	5	1
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,6	3,86	11,46	8	2
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,22	0,98	3,2	2	2
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	3,45	1,48	4,93	3	1
Lagune de LE CHAY	LE CHAY	2,70	1,41	4,11	3	0
	TOTAL LE CHAY	4,05	1,41	5,46	3	0
Lagune d'ÉPARGNES	ÉPARGNES	2,29	1,38	3,67	3	3
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,35	1,32	4,67	3	0
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	3,01	0,85	3,86	4	0
	TOTAL Lagune	6,36	2,17	8,53	7	0
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	CHENAC-SAINT-SEURIN-d'UZET	3,96	1,35	5,31	4	3
Lagune de GRÉZAC	GRÉZAC	3,24	1,54	4,78	3	0
Lagunes de BARZAN (Bourg et Plage)	BARZAN	4,98	2,04	7,02	8	1
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC (Fiolle et Mageloup)	FLOIRAC	4,52	1,27	5,79	4	1
Filtres à sable et Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX	SABLONCEAUX	4,98	2,67	7,65	9	5
Lagune de SAINT-ROMAIN-DE-BENET	SAINT-ROMAIN-DE-BENET	3,95	4,37	8,32	4	2
TOTAL CARA		716,09	244,19	960,28	397	205

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'abonnés

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2016) :

Communes	Nombre d'habitants (population totale)	Nombre total d'abonnés assainissement (AC + ANC)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (%)
ARCES-SUR-GIRONDE	730	459	197	42,9
ARVERT	3 436	2 357	2 196	93,2
BARZAN	476	363	250	68,9
BOUTENAC-TOUVENT	223	147	99	67,3
BREUILLET	2 803	1 836	1 643	89,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	235	162	142	87,7
CHAILLEVETTE	1 542	984	948	96,3
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	586	486	199	40,9
CORME-ÉCLUSE	1 108	506	0	0,0
COZES	2 120	1 363	1 055	77,4
ÉPARGNES	882	475	103	21,7
ÉTAULES	2 405	1 580	1 544	97,7
FLOIRAC	317	228	102	44,7
GRÉZAC	923	516	207	40,1
LA TREMBLADE	4 881	5 543	5 322	96,0
LE CHAY	774	392	262	66,8
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	913	549	543	98,9
LES MATHES	1 920	4 870	4 612	94,7
MÉDIS	2 922	1 752	1 491	85,1
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 099	3 605	3 222	89,4
MORNAC-SUR-SEUDRE	845	593	573	96,6
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	969	790	600	75,9
ROYAN	19 107	21 851	21 827	99,9
SABLONCEAUX	1 405	678	344	50,7
SAINT-AUGUSTIN	1 340	1 051	993	94,5
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	5 294	8 347	8 275	99,1
SAINT-PALAIS-SUR-MER	4 028	6 678	6 634	99,3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	1 715	782	182	23,3
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	63	39	0	0,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	3 138	1 743	1 660	95,2
SAUJON	7 380	4 687	4 527	96,6
SEMUSSAC	2 381	1 409	1 170	83,0
TALMONT-SUR-GIRONDE	107	150	138	92,0
VAUX-SUR-MER	3 891	6 298	6 282	99,7
TOTAL CARA	83 958	83 269	77 342	92,9

Le volume total facturé aux abonnés en assainissement collectif a été de 5 524 134 m³ (rappel : le volume facturé en 2015 était de 5 692 941 m³, soit une baisse de 3 %).

Le volume moyen facturé par abonné en assainissement collectif est de 71,4 m³ pour l'année 2016 (baisse de 4 % par rapport à 2015).

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Capacité Epuratoire totale :

- 326 755 Équivalents Habitants

↳ Les ouvrages :

Ouvrages de traitement	Capacité Épuratoire (en Équivalents Habitants)	Volume d'eaux usées traitées en 2016 (en m ³)
STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER	175 000	4 040 388
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	216 267
STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	64 000	819 835
STEP de LA TREMBLADE	24 000	464 788
STEP de COZES	3 000	99 709
STEP de SEMUSSAC-Puyrenaud	350	24 365
STEP de l'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE-Les Métairies	25	936
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	500	17 569
Lagune de BARZAN/BOURG	500	17 032
Lagune de BARZAN/PLAGE	500	19 569
Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	21 365
Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	600	18 800
Lagune de COZES/Les Bretons	50	-
Lagune d'ÉPARGNES	250	7 523
Lagune de GRÉZAC	500	15 269
Lagune de LE CHAY	500	16 684
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 500	46 058
Lagune aérée de SAINT-ROMAIN-DE-BENET	550	26 896
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	500	12 890
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/FIOLLE	450	-
Filtres plantés de roseaux de FLOIRAC/MAGELOUP	240	620
Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX/SAINT-ANDRÉ	340	8 620
Filtres plantés de roseaux de SABLONCEAUX/TOULON-CHEZ CHAILLOUX	450	16 589
Filtre à sable de SABLONCEAUX /LE PONT	250	11 963

PAGES SPÉCIALES : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Les réseaux :

- **32 communes** équipées d'un réseau public d'assainissement
- **960 km de réseau** dont 716 km en gravitaire et 244 km en refoulement
- **397 postes de refoulement** (205 sont télésurveillés et 33 sont équipés d'un groupe électrogène de secours)
- **5 bassins de stockage** en cas de surverse
- **36 unités de lutte contre les odeurs**

↳ Les abonnés du service assainissement collectif :

- **77 342 abonnés soit 93 % des habitations** de l'Agglomération Royan Atlantique

↳ Volume total d'Eaux Usées facturés aux abonnés :

- **5 524 139 m³**

↳ Volume total d'Eaux Usées épurées :

- **5 923 735 m³**

↳ Quantité de boues produites par les différents ouvrages :

- **11 612 Tonnes (3 379 Tonnes de matières sèches).**
- Les boues sont valorisées par épandage agricole avec 60 agriculteurs associés.

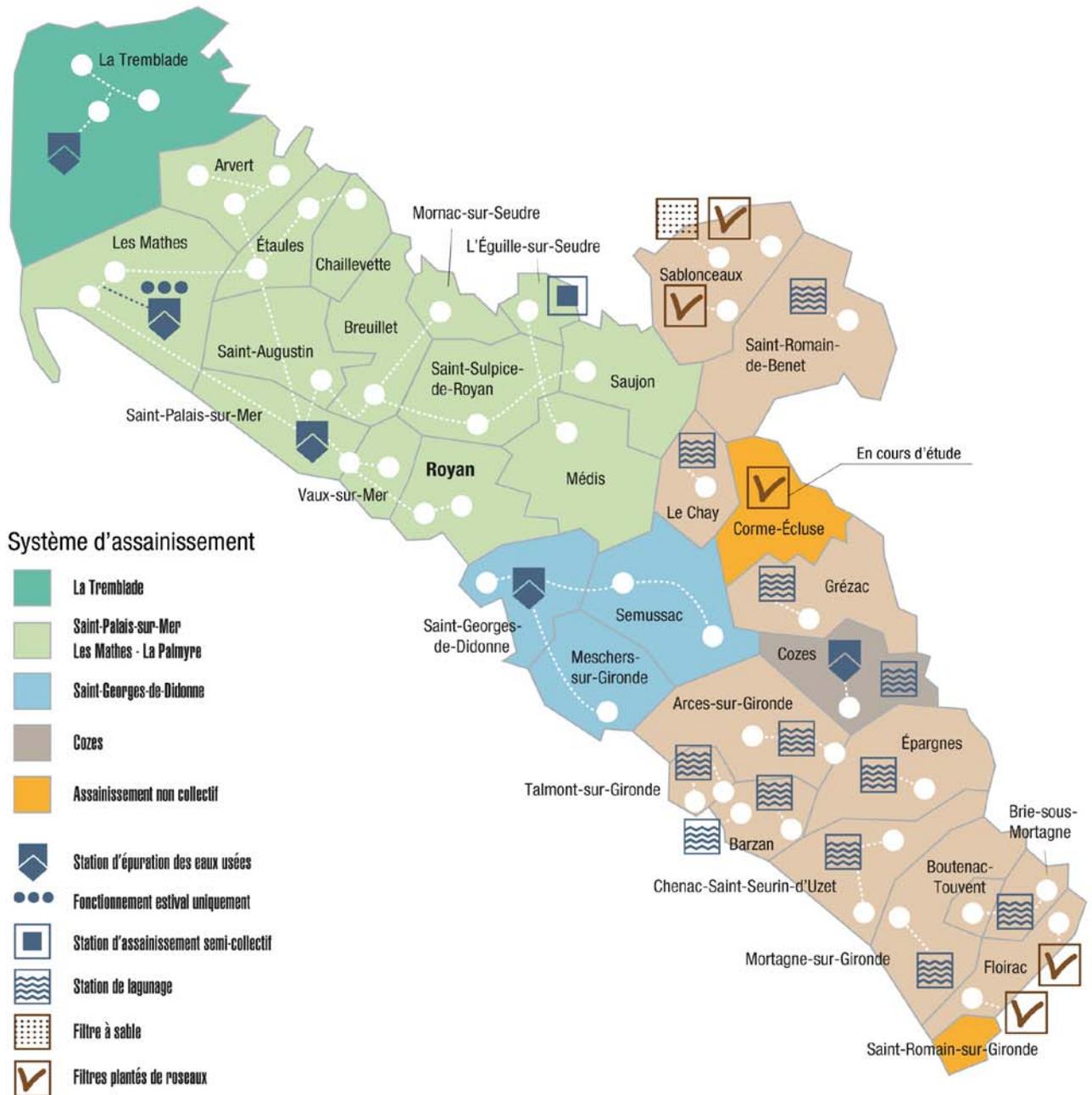
↳ Prix de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2016 :

- **2,19 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau)
- **2,45 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (redevance agence de l'eau comprise).

↳ Les usagers du SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif » :

- **5 927 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire soit **environ 7 % des habitations.**
- **141 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2016
- **200 installations existantes diagnostiquées** en 2016

Carte des équipements d'assainissement collectif Agglomération Royan Atlantique

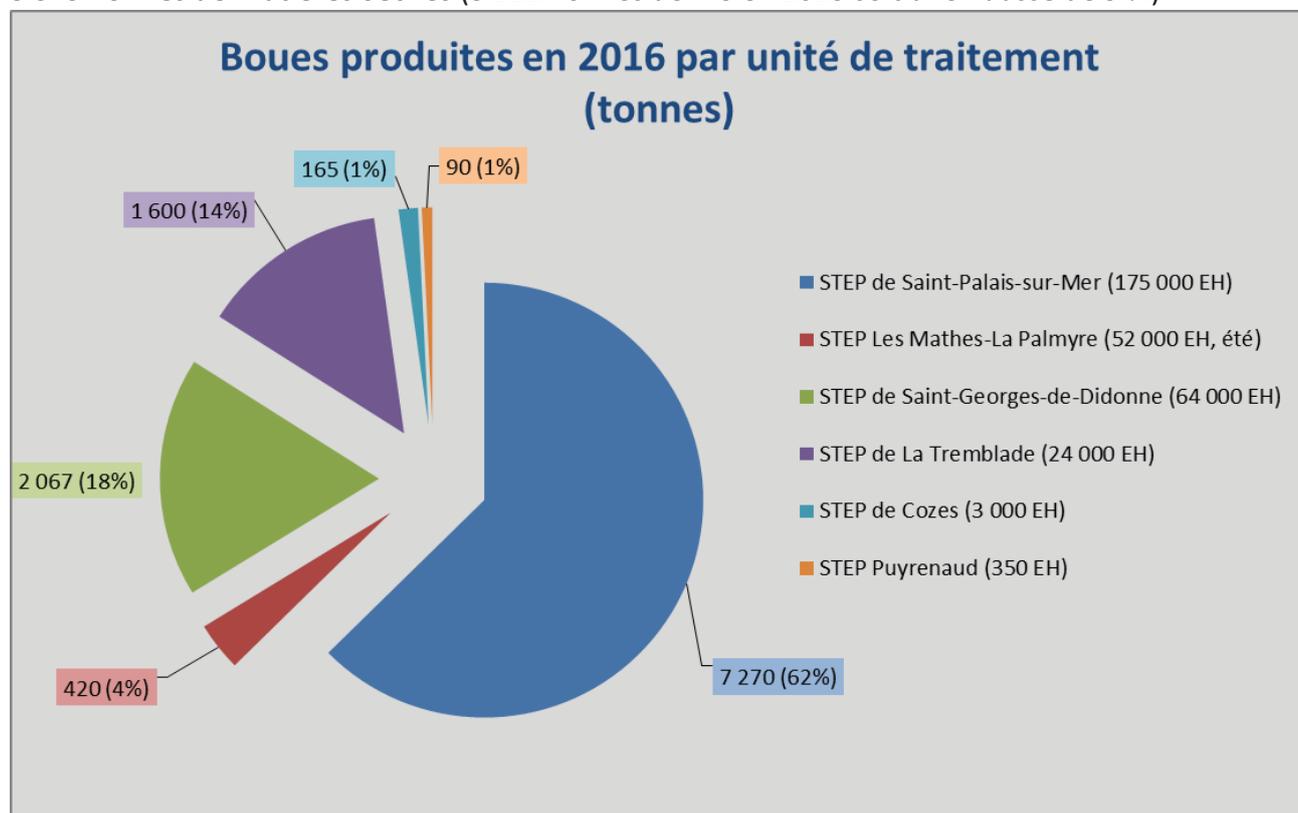


5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration

* Les boues

↳ Production et qualité

L'ensemble des ouvrages d'épuration de l'Agglomération a produit **11 612 Tonnes de boues** soit **3 379 Tonnes de Matières Sèches** (3 111 Tonnes de MS en 2015 soit une hausse de 9 %).



↳ STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

• Traitement

- Boues issues des tranches 1 et 2 :

Épaississement dans un épaississeur hersé puis déshydratation par centrifugeuses et chaulage (silo de stockage de 3 600 m³ situé à Saint-Sulpice-de-Royan).

- Boues issues des tranches 3 et 4 :

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun) et stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station.

• Production

7 270 Tonnes produites en 2016 (6 567 Tonnes en 2015). **2 474 Tonnes de Matières Sèches en 2016** (2 236 Tonnes de Matières Sèches en 2015).

Siccité moyenne de 34,8 % (34 % en 2015).

• Qualité des boues

- **Boues issues des tranches 1 et 2** : 100 % de boues produites conformes.

- **Boues issues des tranches 3 et 4** : 100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP des MATHES-LA PALMYRE

- **Traitement**
Épaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.
- **Production**
420 Tonnes produites en 2016 (380 Tonnes en 2015). **154 Tonnes de Matières Sèches** (151 tonnes de Matières Sèches en 2015).
Siccité moyenne 36,7 % (40 % en 2015).
- **Qualité des boues**
100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

- **Traitement**
Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).
- **Production**
2 067 Tonnes produites en 2016 (2 494 Tonnes en 2015). **440 Tonnes de Matières Sèches** (476 Tonnes de Matières Sèches en 2015).
Siccité moyenne de 21,3 % (19 % en 2015).
90 Tonnes de boues produites à la STEP de SEMUSSAC/Puyrenaud ont été envoyées à la STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE pour traitement soit 2,7 Tonnes de Matières Sèches (siccité de 3 %).
- **Qualité des boues**
100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de LA TREMBLADE

- **Traitement**
Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation sur filtre à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m³).
- **Production**
1 600 Tonnes produites en 2016 (1 192 Tonnes en 2015). **272 Tonnes de Matières Sèches** (198 tonnes de Matières Sèches en 2015).
Siccité moyenne 17 % (17 % en 2015).
- **Qualité des boues**
100 % de boues produites conformes.

⇨ STEP de COZES

- Traitement

Traitement sur site par centrifugation et chaulage.

- Production

165 Tonnes produites en 2016 (234 Tonnes en 2015). **36 Tonnes de Matières Sèches** (48 tonnes de Matières Sèches en 2015).

Siccité moyenne 22,1% (20 % en 2015).

- Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇨ Le devenir des boues

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole. L'arrêté préfectoral du 26 janvier 2011 fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de la CARA.

En 2016, la quantité de boues épandues a été de 13 111 Tonnes soit 3 835 Tonnes de Matières sur 904 Ha.

Un suivi agronomique est réalisé par la Chambre d'Agriculture qui apporte également des conseils de fertilisation aux agriculteurs associés.

Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles. Seul l'enfouissement sous 48 h maximum est à la charge des agriculteurs.

De plus en 2016, le silo de stockage du Gua a été complètement vidé et les boues envoyées en compostage (734 tonnes soit 103 Tonnes de Matières Sèches).



* Les refus de grilles en entrée de STEP

Les refus de grilles sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 16 050 kg
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 5 700 kg
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 15 030 kg
- STEP de LA TREMBLADE : 3 000 kg (y compris les refus de grilles des matières de vidange)
- STEP de COZES : 5 820 kg
- STEP de SEMUSSAC/Puyrenaud : 1 750 kg
- Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE : 200 kg
- Lagune d'ÉPARGNES : 55 kg
- Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE : 580 kg
- Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE : 105 kg

* Les sables

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 135,75 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 10,8 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 43,2 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 58 m³
- STEP de COZES : 15 m³

* Les graisses

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 16 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 22,74 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 100 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 24 m³
- STEP de COZES : 61 m³

* Produits de curage des postes de refoulement : 483,74 tonnes.

* Les apports de matières de vidange

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : **3 909 m³** (3 507 m³ en 2015 soit une hausse de 11 %)
- STEP de LA TREMBLADE : **4 850 m³** (4 920 m³ en 2015 soit une baisse de 1 %)

TOTAL : 8 759 m³ (8 427 m³ en 2015 soit une hausse de 4 %)

6- Les faits marquants de l'exercice

↳ Étude de révision du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la CARA

Cette étude essentielle permettra de faire un diagnostic de la situation actuelle en vue de mettre en place la stratégie en matière d'assainissement de la CARA, à l'horizon 2030. Un programme pluriannuel d'actions chiffrées et hiérarchisées sera établi (études complémentaires, travaux...). En parallèle, les zonages d'assainissement collectif/assainissement non collectif des 34 communes seront révisés.

Cette étude a débuté en novembre 2015 et devrait être terminée fin juin 2017.

En complément des éléments classiques d'un schéma directeur, des volets spécifiques ont été demandés par la CARA et font partie intégrante du cahier des charges, à savoir :

- Sécurisation des réseaux de transport intercommunaux
- Solutions alternatives au rejet des eaux traitées
- Développement durable (économie et production d'énergie)
- Gestion patrimoniale des réseaux

En 2016, le groupement de bureaux d'études retenu a effectué les diagnostics des réseaux et des unités de traitement. Il y a eu notamment les 3 campagnes de mesures sur le réseau (mars-avril pour la campagne de nappe haute ; août pour la campagne estivale et septembre-octobre pour la campagne de nappe basse).

Le comité de pilotage (COFIL) s'est réuni à 3 reprises en 2016 pour prendre connaissance des résultats des diagnostics et des campagnes de mesures. Il est composé de 10 élus de la CARA et des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau Adour Garonne, ARS, Conseil Départemental 17, DDTM, IFREMER, Syndicat des Eaux 17) et de la Compagnie des Eaux de Royan.

↳ **Extension de réseaux** (réception des travaux en 2016) notamment à Arvert (Parc d'activités des justices) ; Étaules (rue des Plantes du moulin) ; La Tremblade (rue des Calfats) ; Sablonceaux (impasse de la Martinerie, Route du Claireau).

↳ **Réhabilitation de réseaux** (réception des travaux en 2016) notamment à Les Mathes (avenue de l'Atlantique, allée de Soulac) ; Royan (rue Bel-air, rue Ampère, rue Gaboriau) ; Saint Palais sur Mer (avenue de Bernezac).

↳ **Hydrocurage préventif de 146,7 km de réseau** soit 20,6 % du linéaire gravitaire (pourcentage d'entretien contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 18 %).

- **Réalisation en complément d'un hydrocurage préventif des réseaux situés à proximité des plages.**

Les communes concernées sont MESCHERS-SUR-GIRONDE, SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, ROYAN, VAUX-SUR-MER, SAINT-PALAIS-SUR-MER et LA TREMBLADE (RONCE-LES BAINS).

Ces interventions font suite aux profils de vulnérabilités des plages réalisés par la CARA. Ainsi, 10,7 km de réseau sont hydrocurés tous les ans avant le début de la saison estivale.

↳ **Inspection télévisée de 15,2 km de réseau** soit 2,1 % du linéaire (pourcentage d'ITV contractuel annuel à réaliser par le délégataire : 2 %)

↳ **369 débouchages de branchements et 277 débouchages sur les réseaux.**

↳ **Quelques incidents :**

- Janvier : Très forte pluviométrie engendrant des débordements de postes sur les communes de Saujon, l'Éguille-sur-Seudre et Saint-Georges-de-Didonne.

- Février : Forte pluviométrie et coefficients de marée élevés entraînant des débordements à l'Éguille-sur-Seudre.

- 25 Mai 2016 : Casse du refoulement du PR Prémoiné à Royan.

- Août 2016 : Casse du refoulement du PR Avalon à Arvert.

- Septembre et Décembre : Casse du refoulement du PR Prémoiné à Royan.

↳ **Gestion clientèle (CER) :**

En 2016, la CER a reçu 301 réclamations de la part des clients que ce soit par téléphone, courrier ou mail. Elles ont pour principaux sujets les erreurs de facturation, les retards dans l'encaissement d'un TIP, les erreurs sur le relevé du compteur d'eau. Il y a une hausse par rapport à 2015 (215).

Les agents ont effectués 163 interventions chez les clients dans le cadre de nouveaux abonnements, de mutations ou de résiliation..., pour des contrôles suite à la présence d'odeurs... (355 en 2015)

Il y a eu 285 contrôles de conformité de branchement lors de ventes.

Il y a eu 158 contrôles de branchements existants dans le cadre de la police de réseaux et 108 sur réseaux neufs (78 en tranchée fermée et 30 en tranchée ouverte).

Il y a eu 1 005 contrôles dans le cadre de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif « PFAC »

7- Développement Durable

Le service assainissement contribue au quotidien aux actions de développement durable grâce au traitement efficace des eaux usées du territoire permettant ainsi la protection de la salubrité publique, l'environnement, la qualité des eaux notamment pour la conchyliculture, la baignade... Nous améliorons les conditions de vie de nos habitants en optimisant la qualité du service rendu, en modernisant et réhabilitant nos ouvrages et nos réseaux ou en créant de nouveaux équipements... De nombreux chantiers sont lancés chaque année participant à l'activité économique d'entreprises spécialisées.

Focus sur quelques actions :

↳ **L'exploitation du système d'assainissement de la CARA avec son délégataire, la Compagnie des Eaux de Royan, bénéficie de la triple certification Qualité Sécurité Environnement (ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001), délivrée par AFAQ-AFNOR Certification.**

↳ **L'efficacité énergétique est recherchée pour réduire la consommation d'électricité** (suivi des consommations, optimisation des réglages des équipements notamment)

↳ **Avec le double objectif de réduire les rejets d'eaux traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des Golfs situés sur le territoire de la CARA, un partenariat a été établi afin de les arroser avec les eaux traitées issues de 2 STEP dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires.**

Sont concernées les Stations d'Épuration de Saint-Palais-sur-Mer et des Mathes-La Palmyre d'un côté et de l'autre les Golfs de ces mêmes villes.

Ainsi, le Golf de Royan à Saint-Palais-sur-Mer a utilisé 147 412 m³ d'eaux traitées en 2016 pour l'arrosage de ses pelouses. Sur la commune des Mathes, il y a eu 127 759 m³ d'eaux traitées réutilisées pour l'arrosage d'espaces verts (golf, Club Med, espaces verts communaux).

Cela représente donc une économie d'eau potable de 275 171 m³ soit la consommation annuelle d'environ 5 000 habitants (sur une base de 150 L/jour/personne).

Le tarif de cette vente d'eaux traitées par nos STEP aux Golfs est de 0,0284 € HT/m³ en 2016.

Depuis 2008 (année de mise en service de la STEP des MATHES), environ 2 millions de m³ d'eaux traitées ont été réutilisées préservant d'autant la ressource en eau.



C) Bilan financier

2,1855 € TTC / m³ en 2016 (prix du service assainissement collectif hors redevance agence de l'eau)

1- Les modalités de tarification

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2016 par délibération votée par le Conseil Communautaire du 23 novembre 2015.

La Compagnie des Eaux de Royan est rémunérée selon les modalités du contrat d'affermage reçu en Préfecture le 29 juin 2006 et de l'avenant n°1 du 28 décembre 2012. La rémunération est indexée annuellement en application de la formule de variation indiquée dans le contrat d'affermage. L'évolution du prix se fait par application d'une formule d'indexation prenant en compte un gain de productivité de 1,10 % / an et les conditions de révision des tarifs prévus au chapitre IX du contrat.

La facturation auprès des clients est réalisée par la Compagnie des Eaux de Royan.

2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube

Comparaison 2015-2016 Pas d'augmentation de la part CARA en 2016.

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2016	Prix 2015	Prix 2016	Prix 2015
Partie fixe (€ HT)	56,87	56,30	65,95	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,6153	0,6092	0,3480	0,3480

Comparaison 2016-2017 Baisse des tarifs CARA et CER en 2017

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2017	Prix 2016	Prix 2017	Prix 2016
Partie fixe (€ HT)	56,76	56,87	56,057	65,95
Prix au m ³ (€ HT)	0,6141	0,6153	0,3480	0,3480

3- La facture d'eau

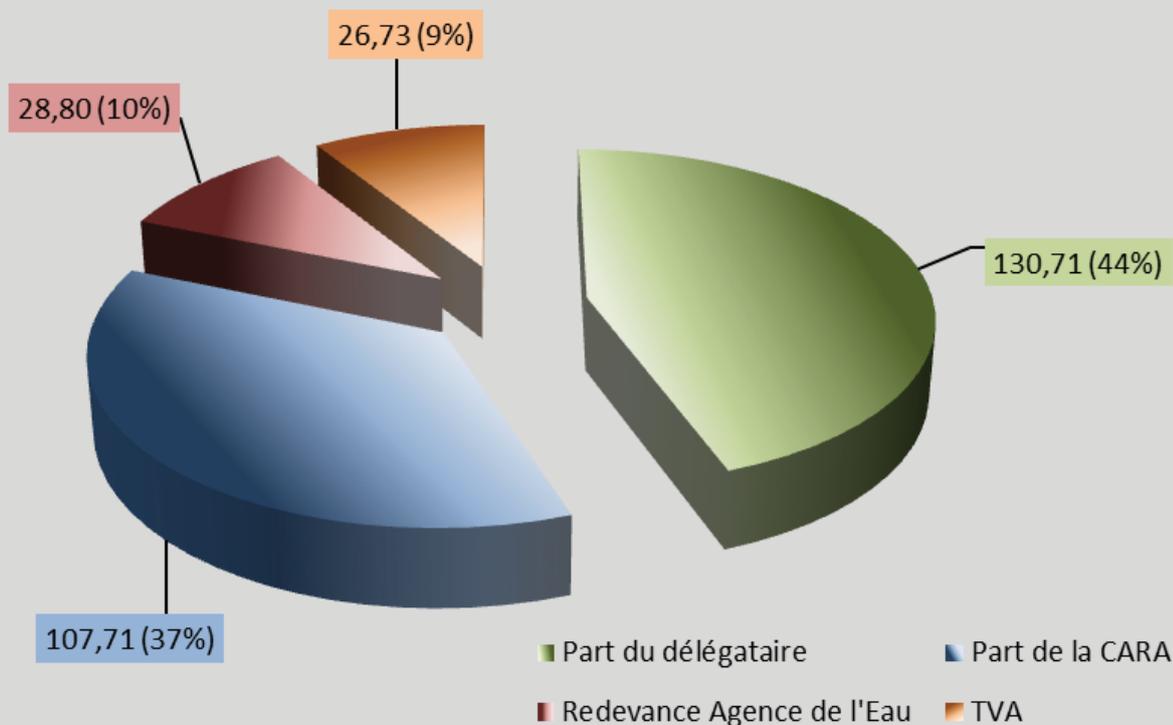
Comparaison 2015-2016 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :

(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2016 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2016 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2015 (€)	Évolution 2015 / 2016 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		56,87	56,87	56,30	+ 1
Consommation	120	0,6153	73,84	73,10	+ 1
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		65,95	65,95	65,95	0
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10%)			23,84	23,71	+ 0,5
Sous total TTC « assainissement »			262,26	260,83	+ 0,5
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0597	1,0529	+ 0,6
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,1855	2,1735	+ 0,6

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,24 € HT/m³ soit 31,68 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 293,94 € soit 2,4495 € TTC/m³ en 2016.

Composition du prix de l'assainissement en 2016 pour une facture de 120 m³ (€)



Comparaison 2016-2017 de la facture type pour une consommation d'eau de 120 m³ :
(seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2017 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2017 (€)	Montant 1 ^{er} janvier 2016 (€)	Évolution 2016 / 2017 %
Part du délégataire					
Abonnement annuel		56,76	56,76	56,87	- 0,2
Consommation	120	0,6141	73,69	73,84	- 0,2
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		56,06	56,06	65,95	- 15
Consommation	120	0,3480	41,76	41,76	0
TVA (10%)			22,83	23,84	- 4,2
Sous total TTC « assainissement »			251,10	262,26	- 4,3
Soit le m³ TTC hors abonnement			1,0583	1,0597	- 0,1
Soit le m³ TTC avec abonnement			2,0925	2,1855	- 4,3

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance Agence de l'Eau s'élevant à 0,245 € HT/m³ soit 32,34 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 283,45 € soit 2,36 € TTC/m³ en 2017.

4- Les autres recettes d'exploitation

Traitement des matières de vidange :

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2016	Prix 2015	Prix 2016	Prix 2015
Prix au m ³	7,23	7,22	1,00	1,00

Prix total 2016 : 8,23 € HT/m³.

5- Synthèse des recettes d'exploitation 2016

* Les recettes

↪	Surtaxe Assainissement :	6 638 015 €
↪	Participation au raccordement (PRE et PFAC) :	722 635 €
↪	Matières de vidanges :	15 198 €
↪	Primes pour épuration :	366 661 €
↪	Recettes diverses :	19 679 €
↪	Total :	7 762 188 €

* La dette

- ↪ Montant des annuités en capital payées : 404 163 €
- ↪ Durée d'extinction de la dette (capacité de désendettement) : 0,16 années (0,19 en 2015)

↪ **Capital restant dû au 31 décembre 2016 : 1 098 991 €**
 (rappel au 31 décembre 2015 : 1 387 053 €)

6- Dégrèvements sur factures suite à des fuites

Dans le cas d'une fuite d'eau après compteur, la CARA peut accorder, sous réserve de remplir les conditions prévues (réparation de la fuite...), un dégrèvement sur la partie assainissement de la facture d'eau.

En 2016, il y a eu 142 134 m³ concernés (179 683 m³ en 2015) soit environ 50 000 € HT accordés aux différents usagers ayant subi une fuite d'eau et donc une surconsommation d'eau (488 dossiers traités en 2016 pour 386 accords et 102 refus).

Les dégrèvements accordés ont porté sur des volumes compris entre 14 et 8 227 m³ (108 dossiers pour des volumes inférieurs à 100 m³, 249 pour des volumes compris entre 100 et 1 000 m³ et 29 pour des volumes supérieurs à 1 000 m³).

D) Les indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	166 285	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	9		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 379 T MS	En Tonnes de Matières Sèches	11 612 Tonnes de boues
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,36	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2016 (redevance Agence de l'Eau incluse)	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiels est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92	Indice compris entre 0 et 120	
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0		
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	Nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement	
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	7,56	Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,42 %	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	15 km de réhabilitation de réseaux (programmations de travaux 2012 à 2016)

P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	0,16 an		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
P258.1	Taux de réclamations	0,39 / 1000 abonnés		

E) Les orientations pour l'avenir

↳ Mise en œuvre du plan d'actions **retenu dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées de la CARA (SDAEU) et des zonages Assainissement Collectif/Assainissement Non Collectif.**

L'objectif de ce schéma est de fournir à la CARA une étude prospective à l'horizon 2030 de l'assainissement des eaux usées de son territoire. Il sera un outil de gestion et de planification afin que la collecte et le traitement des eaux usées soient en adéquation avec la réglementation et le développement du territoire que ce soit en termes démographique, urbanistique ou économique. La protection et la qualité des différents milieux naturels seront prises en compte.

Sur la base d'un état des lieux de la situation actuelle, d'une étude prospective sur le développement futur du territoire et d'un diagnostic des ouvrages (réseaux, unités de traitement...), cela permettra à la CARA de disposer d'un plan d'actions justifié, hiérarchisé et budgété jusqu'à l'horizon 2030.

En parallèle, les zonages assainissement collectif / assainissement non collectif de toutes les communes de la CARA seront révisés.

↳ **Procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public pour l'assainissement collectif** (gestion des réseaux et des unités de traitement).

↳ **Procédure de demande d'autorisation du système d'assainissement de Saint-Palais-sur-Mer / Les Mathes.**

↳ Poursuite des **recherches de solutions alternatives au rejet en mer des eaux traitées**. Une étude détaillée sera réalisée sur la faisabilité technico-économique de la réutilisation d'eaux usées traitées en irrigation agricole.

↳ Mise en place de la **gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement**.

↳ Mise en place, en 2017, du **réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement** sur la commune de **COZES pour le hameau de « Javrezac »**.

↳ Étude pour la mise en place du **réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement** pour le bourg de Corme-Écluse.

↳ **Mise hors service de l'unité de traitement de SEMUSSAC/Puyrenaud (en 2017)**. Les eaux usées du hameau Trignac-La Valade collectées dans un nouveau poste de refoulement seront envoyées pour traitement à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne, via le poste de refoulement principal de Semussac.

↳ Poursuite de la **lutte contre les odeurs** tant sur les réseaux que sur les unités d'épuration.

↳ Poursuite des campagnes de **détection d'entrées d'eaux parasites** dans le réseau (tests à la fumée, contrôle des branchements...).

↳ **Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux**.

↳ **Programmations annuelles des travaux :**

• **Programmation 2016** (délibération du Conseil Communautaire du 23 novembre 2015) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 8 communes*) : 633 300 € HT

- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 1 533 000 € HT

TOTAL 2016 : 2 166 300 € HT

• **Programmation 2017** (délibération du conseil communautaire du 18 novembre 2016) :

- collecte (*extension ou création de l'assainissement sur 5 communes*) : 2 034 540 € HT

- réhabilitation / intercommunalité / stations d'épuration : 1 133 500 € HT

TOTAL 2017 : 3 168 040 € HT

2) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A) Généralités

1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?

Par Assainissement Non Collectif « ANC » on désigne toute installation d'assainissement assurant la collecte, le transport, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public de collecte des eaux usées.



Les installations d'ANC doivent être conçues, réalisées, réhabilitées et entretenues de manière à ne pas porter atteinte à la salubrité publique, à la qualité du milieu récepteur ni à la sécurité des personnes.

Elles ne doivent pas présenter de risques de pollution des eaux souterraines ou superficielles, particulièrement celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain (nature du sol et pente) et de l'emplacement de l'immeuble.

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

2- Les missions

Comme imposé par la réglementation (Lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006 ...), **le SPANC a été créé le 25 janvier 2001** afin d'assurer sur les 34 communes de l'Agglomération les 2 missions principales prévues par le dernier arrêté du 27 avril 2012, à savoir :

- **L'examen de la conception et la vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou à réhabiliter.** Cette vérification est notamment réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 7 septembre 2009, DTU d'août 2013...) du projet présenté par l'utilisateur dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées : la première avec l'utilisateur ou son représentant pour l'examen de la conception et de l'implantation du projet et la deuxième pour la vérification de l'exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).

- **La vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations existantes** qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, de l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé, commune par commune, en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.



Ces diagnostics ont débuté en 2006.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, lors de toute vente d'une habitation non raccordée au réseau public d'assainissement, le propriétaire doit joindre dans le dossier de diagnostic technique le document établi par le SPANC dans le cadre de la vérification du fonctionnement de l'installation d'Assainissement Non Collectif. Si ce contrôle est daté de plus de 3 ans ou est inexistant alors un nouveau doit être réalisé à la charge du vendeur.



3- Les habitations en ANC

Les usagers du SPANC sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

5 927 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et plus de 140 installations neuves mises en service.

5 927 installations d'Assainissement Non Collectif

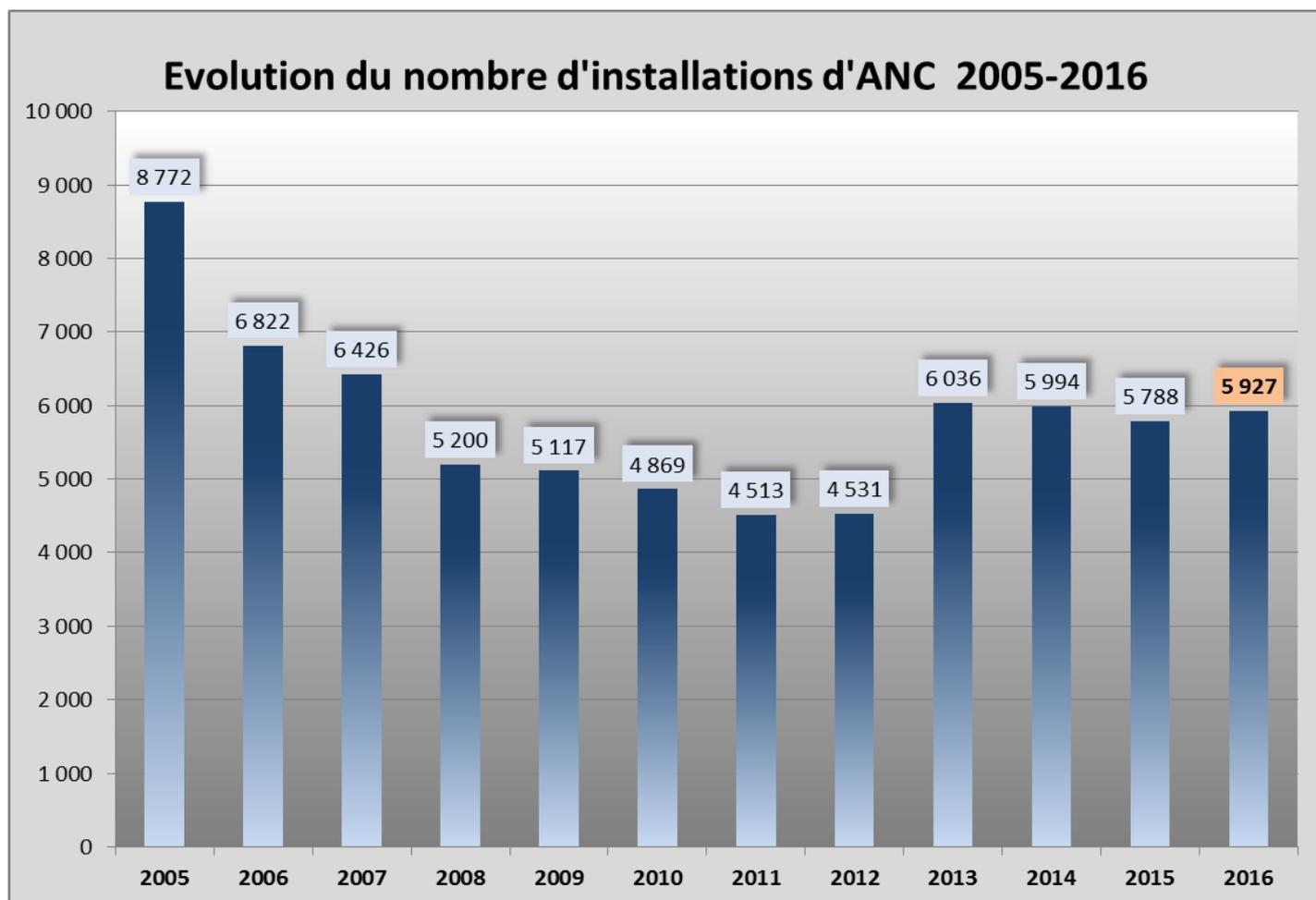
B) Bilan technique de l'exercice 2016

1- Nombre d'habitations en ANC

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif « ANC » en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente le nombre d'ANC sur le territoire de la CARA. Cependant, pour la commune signalée d'un *, qui n'a pas encore été diagnostiquée, il s'agit d'une estimation.

Commune	Nombre d'abonnés Assainissement (AC + ANC)	Nombre d'ANC	% d'ANC
ARCES-SUR-GIRONDE	459	262	57,1
ARVERT	2 357	161	6,8
BARZAN	363	113	31,1
BOUTENAC-TOUVENT	147	48	32,7
BREUILLET	1 836	193	10,5
BRIE-SOUS-MORTAGNE	162	20	12,3
CHAILLEVETTE	984	36	3,7
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	486	287	59,1
CORME-ÉCLUSE	506	506	100,0
COZES	1 363	308	22,6
ÉPARGNES	475	372	78,3
ÉTAULES	1 580	36	2,3
FLOIRAC	228	126	55,3
GRÉZAC	516	309	59,9
LA TREMBLADE	5 543	221	4,0
LE CHAY	392	130	33,2
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	549	6	1,1
LES MATHES	4 870	258	5,3
MÉDIS	1 752	261	14,9
MESCHERS-SUR-GIRONDE	3 605	383	10,6
MORNAC-SUR-SEUDRE	593	20	3,4
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	790	190	24,1
ROYAN	21 851	24	0,1
SABLONCEAUX	678	334	49,3
SAINT-AUGUSTIN	1 051	58	5,5
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	8 347	72	0,9
SAINT-PALAIS-SUR-MER	6 678	44	0,7
SAINT-ROMAIN-DE-BENET*	782	600	76,7
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	39	39	100,0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	1 743	83	4,8
SAUJON	4 687	160	3,4
SEMUSSAC	1 409	239	17,0
TALMONT-SUR-GIRONDE	150	12	8,0
VAUX-SUR-MER	6 298	16	0,3
TOTAL CARA	83 269	5 927	7,1



(2013 : Intégration de Corme-Écluse, Sablonceaux et Saint-Romain-de-Benet à la CARA)

Il est à noter que le règlement de service a été validé par le Conseil Communautaire le 5 février 2010. Il permet de définir les relations entre les usagers et le service, les droits et obligations de chacun. Il est transmis à tous les usagers.

2- Les contrôles réalisés en 2016

* Les installations neuves

Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).



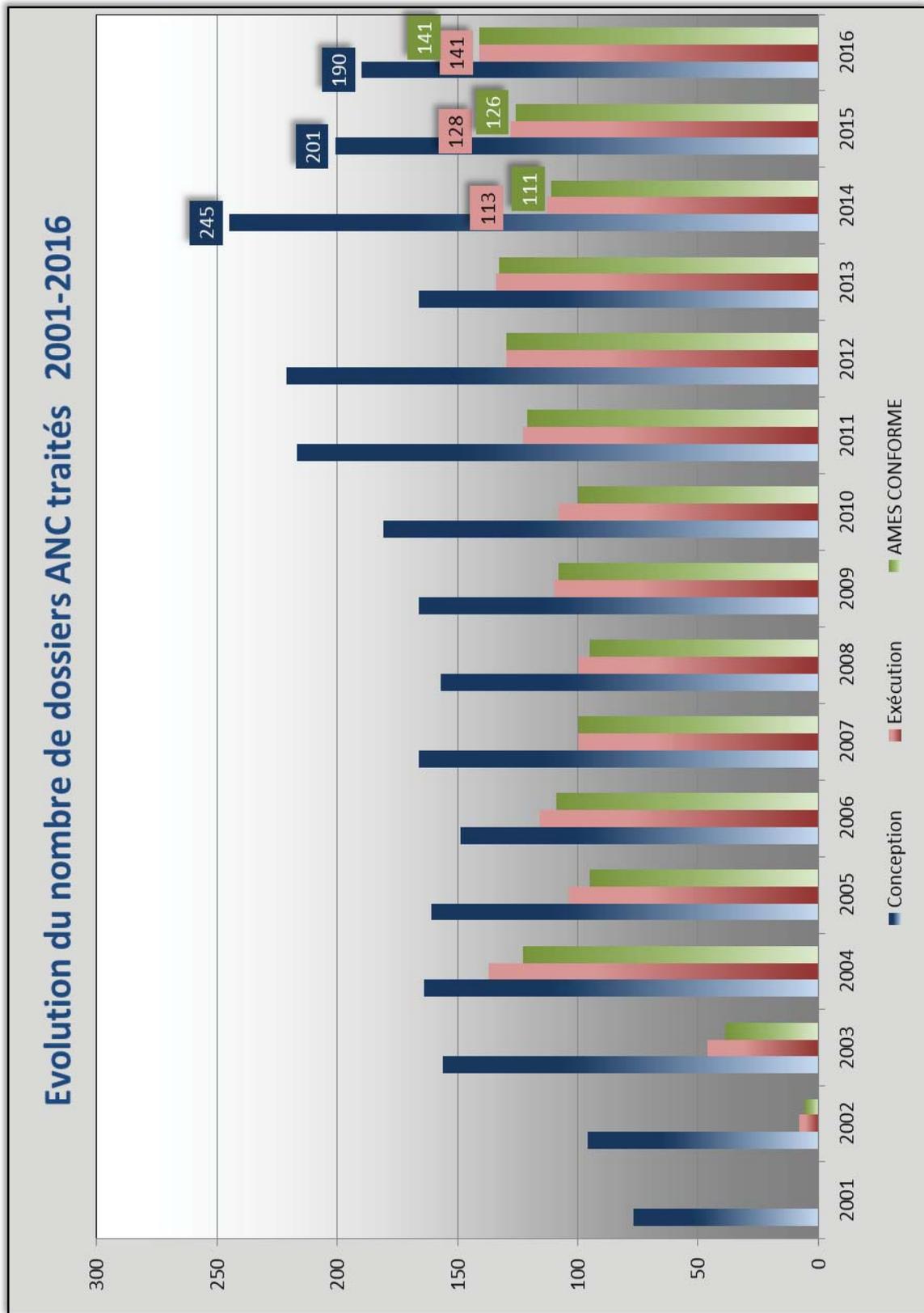
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

↳ Récapitulatif des dossiers d'ANC neufs traités en 2016 (conception, exécution)

	CONCEPTION		EXECUTION				
	Nombre de dossiers reçus	Projets autorisés à être réalisés (PC obtenu ou DT ou rénovation...)	AMES EFFECTUÉES DANS L'ANNEE				
			CONFORME	NON-CONFORME	Demande de contrôle après remblaiement	TOTAL AMES	% de conformité
ARCES-SUR-GIRONDE	15	13	5	-	-	5	100
ARVERT	4	3	5	-	-	5	100
BARZAN	5	4		-	-		
BOUTENAC-TOUVENT	2	2	1	-	-	1	100
BREUILLET	3	3	4	-	-	4	100
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0		-	-		
CHAILLEVETTE	2	2	2	-	-	2	100
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	1	1	9	-	-	9	100
CORME-ÉCLUSE	13	13	16	-	-	16	100
COZES	5	4	3	-	-	3	100
ÉPARGNES	14	13	7	-	-	7	100
ÉTAULES	1	1	1	-	-	1	100
FLOIRAC	0	0	1	-	-	1	100
GRÉZAC	14	14	13	-	-	13	100
LA TREMBLADE	5	4	2	-	-	2	100
LE CHAY	8	5	2	-	-	2	100
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	1	1		-	-		
LES MATHES	5	4	4	-	-	4	100
MÉDIS	5	5	6	-	-	6	100
MESCHERS-SUR-GIRONDE	19	18	12	-	-	12	100
MORNAC-SUR-SEUDRE	0	0		-	-		
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	6	5	4	-	-	4	100
ROYAN	1	1	2	-	-	2	100
SABLONCEAUX	15	14	9	-	-	9	100
SAINT-AUGUSTIN	0	0		-	-		
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	1	0	1	-	-	1	100
SAINT-PALAIS-SUR-MER	1	0		-	-		
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	19	15	15	-	-	15	100
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	0	0		-	-		
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2	2	1	-	-	1	100
SAUJON	5	3	3	-	-	3	100
SEMUSSAC	18	17	13	-	-	13	100
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0		-	-		
VAUX-SUR-MER	0	0		-	-		
TOTAL							
	190	167	141	-	-	141	100

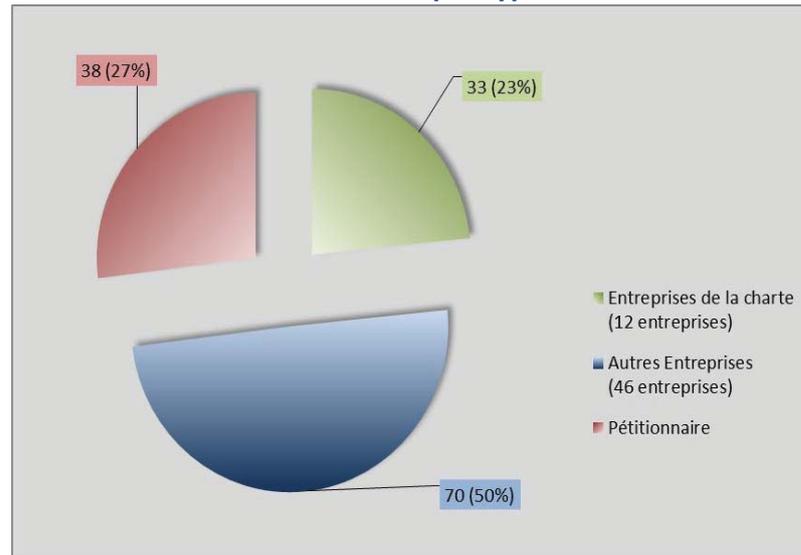
141 installations neuves
mises en place en 2016

↪ Évolution du nombre de dossiers instruits entre 2001 et 2016 :



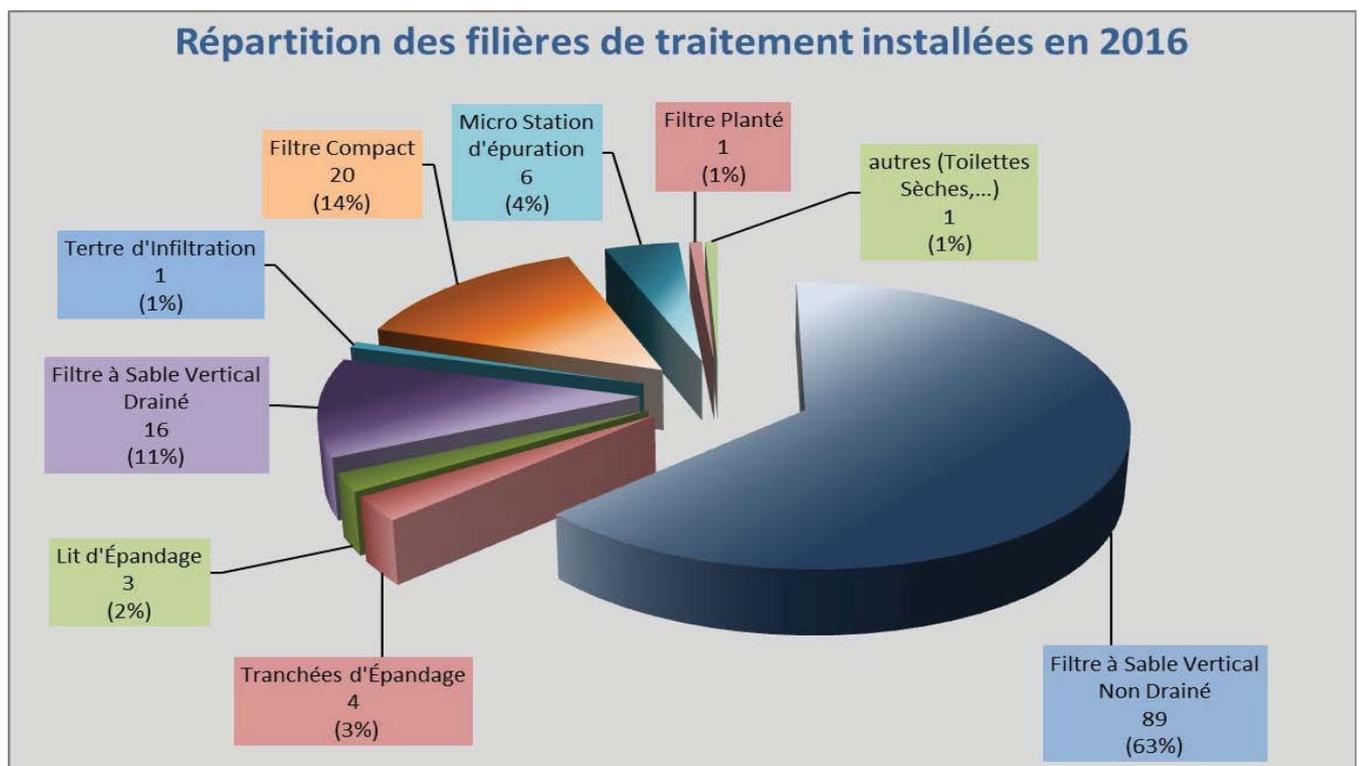
↪ Le délai d'instruction a été de 15 jours en moyenne pour l'année 2016 (délai entre l'arrivée du dossier à la CARA et l'envoi de l'avis par le SPANC ; 20 jours en 2015).

↳ Répartition des chantiers contrôlés en 2016 par type d'installateur :



Une charte de qualité a été créée sur l'ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l'Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée aux usagers, mairies, architectes... Cette charte a pour but d'améliorer la qualité des travaux et l'information des usagers...

↳ Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2016 :



La réglementation prévoit en effet que selon le type de sol en place, l'installation n'est pas la même afin de s'adapter aux caractéristiques du sol, à son pouvoir épurateur, à sa capacité d'infiltration... (TEFP : Tranchées d'Épandage à Faible Profondeur ; LEFP : Lit d'Épandage à Faible Profondeur ; FSVND : Filtre à Sable Vertical Non Drainé ; FSVD : Filtre à Sable Vertical Drainé...).

* Les installations existantes

200 diagnostics d'ANC existants

↳ Les diagnostics réalisés en 2016 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de diagnostics des dispositifs d'ANC existants réalisés	Nombre de diagnostics dans le cadre d'une vente réalisés
ARCES-SUR-GIRONDE	9	9
ARVERT	7	7
BARZAN	2	2
BOUTENAC-TOUVENT	2	2
BREUILLET	3	3
BRIE-SOUS-MORTAGNE	0	0
CHAILLEVETTE	0	0
CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET	6	6
CORME-ÉCLUSE	15	11
COZES	4	4
ÉPARGNES	6	6
ÉTAULES	0	0
FLOIRAC	5	5
GRÉZAC	9	9
LA TREMBLADE	44	4
LE CHAY	5	4
L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE	1	1
LES MATHES	8	8
MÉDIS	5	5
MESCHERS-SUR-GIRONDE	6	6
MORNAC-SUR-SEUDRE	1	1
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	3	3
ROYAN	5	4
SABLONCEAUX	12	3
SAINT-AUGUSTIN	0	0
SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE	3	3
SAINT-PALAIS-SUR-MER	3	3
SAINT-ROMAIN-DE-BENET	17	17
SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE	0	0
SAINT-SULPICE-DE-ROYAN	2	1
SAUJON	7	7
SEMUSSAC	8	8
TALMONT-SUR-GIRONDE	0	0
VAUX-SUR-MER	2	2
TOTAL	200	144

Sur les 200 diagnostics effectués, 144 l'ont été dans le cadre de ventes (138 en 2015).

Au 31 décembre 2016, le diagnostic a été réalisé sur 33 communes, soit environ 90% du parc estimé d'ANC.

Il ne reste à effectuer ces vérifications que sur la commune de SAINT-ROMAIN-DE-BENET.

* Avis sur Certificat d'urbanisme : 166 avis sur CU ont été établis par le SPANC (114 en 2015)

C) Bilan financier

1- La tarification

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire le 23 novembre 2016 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation).

- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le Trésor Public.

2- Les recettes d'exploitation

Pour l'année 2016, les recettes d'exploitation ont été de **63 870 €** (88 577 € en 2015).

(13 770 € pour le contrôle du neuf, 14 550 € pour le diagnostic de fonctionnement et de ventes, 35 550 € de subvention de l'Agence de l'Eau).

D) Indicateurs de performance

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
D301.0	Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	12 743	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanents et saisonniers (population totale majorée ou population DGF)	2,15 personnes par logement.
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	110		
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeurs utilisées
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif		L'ensemble des communes de la CARA n'ayant pas fait l'objet du diagnostic, cet indicateur n'est pas renseigné.	

E) Les orientations pour l'avenir

↳ **Poursuite des missions du SPANC avec notamment le diagnostic des installations d'ANC existantes dans les secteurs ostréicoles,**

↳ **Définition de la fréquence des vérifications périodiques de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.** Celle-ci ne pourra excéder 10 ans conformément à la réglementation.

↳ **Remplacement du logiciel SPANC devenu obsolète (2016-2017)**

C) Communication

↳ Parution de nombreux articles dans CARA'MAG' :

La production d'eau passe à l'heure d'été

En période estivale, la consommation d'eau est multipliée par trois sur le territoire de l'agglomération Royan Atlantique. Mise en service au mois de mai, la nouvelle usine d'eau de Barzan sécurise l'approvisionnement de Royan et des villes littorales en produisant 18 000 m³ par jour.



L'approvisionnement du territoire en eau potable ne s'improvise pas, surtout quand la population est multipliée par trois en été. « Nous nous préparons à la saison estivale depuis le mois de janvier, précise Guillaume Daudens, ingénieur chargé d'opérations au Syndicat des eaux de Charente-Maritime, à qui l'agglomération a confié la gestion, le renouvellement et le développement du réseau d'eau potable. On s'appuie sur l'expérience des années précédentes et le savoir-faire des quatre exploitants (CER, Viola, Rése et Agur) pour assurer la production d'eau en toutes circonstances. Nous veillons notamment à ce que les neuf points de captage soient tous opérationnels pour juillet et août, sans attendre le 15 juin pour colmater une fuite ou remplacer une pompe défectueuse dans un forage. »

Si la ressource en eau est très abondante dans le sous-sol du territoire, sa turbidité pose parfois problème. Au cours de l'été 2011, la ville de Royan avait ainsi connu une interruption de la distribution d'eau potable en raison de la présence dans l'eau de particules en suspension, provenant de la resurgente de Chauvignac, à Chenac. Depuis le mois de mai, la mise en service de la nouvelle usine d'eau de Barzan permet de sécuriser l'approvisionnement. « Cette usine est équipée pour traiter la turbidité ainsi que les pesticides, souligne Guillaume Daudens. Un traitement ultraviolet est également effectué pour une désinfection, un procédé non chimique qui ne laisse aucun résidu. »

HEURES DE POINTE. Avec une capacité de 18 000 m³ par jour, la nouvelle usine alimente Royan, Saint-

Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Médis, Semussac et Saujon. De leur côté, les communes de la Presqu'île d'Arvert reçoivent principalement l'eau captée depuis Pompière (sur la commune du Chay). Ce captage fournit jusqu'à 12 000 m³ d'eau par jour, notamment pour les campings qui font exploser la consommation d'eau en été : « sur les douze communes des rives de la Seudre, la consommation passe de 165 000 m³ par mois en hiver à près de 500 000 m³ en été, relève l'ingénieur du Syndicat des eaux. Un château d'eau de 1 500 m³ comme celui de La Tremblade peut se vider en trois ou quatre heures quand tout le monde prend sa douche en rentrant de la plage. »

Des bâches de stockage au sol peuvent alors être utilisées pour augmenter la capacité des réservoirs comme à Royan, Les Mathes, Saint-Palais ou Saujon. « C'est lors d'un incendie que la pression baisse le plus vite dans le réseau de distribution. « Avec un débit de 60 m³ par heure sur les poteaux incendie, les pompiers peuvent rapidement dépressuriser un réseau d'eau potable. C'est pourquoi ils utilisent aussi l'eau de lacs ou d'étangs lors de leurs interventions. »

En cas de fuite ou de panne, toutes les interventions d'urgence sont enfin prises en charge par les agents des quatre exploitants : Véolia (par la ville de Royan), la Rése (pour Saint-Georges-de-Didonne, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benet et Saint-Romain-sur-Gironde), Agur (pour Le Chay et Corne-Ecluse) et la Compagnie des eaux de Royan (pour les 27 autres communes du territoire.



L'EAU : UNE RESSOURCE RARE, MÊME SUR LA PLAGE

Trente-six douches de plage ont été installées sur notre littoral où elles contribuent à la qualité de l'accueil du public. L'utilisation de ces équipements est toutefois soumise à certaines règles. Il est ainsi interdit d'utiliser du savon à la plage. En effet, les douches doivent rester un moyen de se rincer et non de se laver. Les savons constituent une source de pollution pour la qualité des eaux de baignade. Afin d'éviter le gaspillage, il est également interdit de jouer avec l'eau des douches, alimentées en eau potable.

CARA'MAG ÉTÉ 2016

Assainissement :

des équipements adaptés aux pics estivaux

L'assainissement des eaux usées est une compétence majeure de l'agglomération Royan Atlantique, à l'origine même de l'intercommunalité depuis plus de 45 ans. L'océanographie et le tourisme balnéaire et rural nécessitent en effet une bonne qualité des eaux de baignade et des zones conchylicoles. Pour préserver les milieux naturels (océan, estuaires, marais) et éviter tout risque sanitaire, l'agglomération s'est dotée d'un système d'assainissement à la fois performant et capable, par son dimensionnement adapté, de traiter les effluents dont le volume peut être multiplié par six en période estivale.

« Tous nos équipements sont prévus pour répondre aux pics de fréquentation estivale », rappelle Cécile Ducos, directrice des services techniques et responsable du service assainissement de la Cara. Deux tranches supplémentaires sont ainsi mises en service pendant l'été à la station d'épuration de Saint-Palais-sur-Mer, qui traite les eaux usées de Royan, Saujon, Médis, Saint-Sulpice-de-Royan, Saint-Palais-sur-Mer, Vaux-sur-Mer et de huit autres communes de la presqu'île d'Arvert. Sa capacité passe ainsi de 100 000 équivalents habitants (EH) en hiver à 175 000 EH au plus fort de l'été. Plusieurs techniques sont utilisées pour traiter les effluents (dégradation des matières orga-

niques par des bactéries ou par traitement physico-chimique). Les eaux traitées sont désinfectées par rayonnement ultraviolet avant d'être rejetées au « Puits de l'Auture » à marée descendante. Des bassins d'épuration supplémentaires sont également mis en service dans les stations de Saint-Georges-de-Didonne et La Tremblade.

Avec 5 stations d'épuration de taille importante, 10 stations de taille moindre et près de 1 000 km de canalisations, la Cara dispose d'une capacité épuratoire de 326 785 équivalents habitants. Plus de 6,5 millions de mètres cubes d'eaux usées ont été épurés en 2014.

RÉVEL AUX MATHES. Certains équipements ne fonctionnent que l'été, comme la station d'épuration des Mathes, mise en service en juillet 2008 pour délester la station de Saint-Palais. D'une capacité de 52 000 équivalents-habitants, la station d'épuration peut traiter par des bottilles jusqu'à 6 500 m³ d'eaux usées par jour. Comme à Saint-Palais, une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.



Les golfs arrosés avec l'eau des stations

Avec le double objectif de réduire les rejets d'eau traitées dans le milieu naturel et faire baisser la consommation en eau potable des golfs situés sur le territoire de la Cara, un partenariat a été établi avec les golfs à Saint-Palais-sur-Mer et La Palmyre. Leurs parcours sont arrosés avec les eaux traitées issues des deux stations d'épuration de Saint-Palais et des Mathes, dans le respect de la réglementation et dans d'excellentes conditions sanitaires. En 2014, plus de 250 000 m³ d'eaux traitées ont ainsi servi à l'arrosage des pelouses, mais aussi du Club Méd et des espaces verts communaux des Mathes. Depuis 2008, ce sont 2 millions de m³ d'eaux traitées qui ont ainsi été réutilisées, préservant d'autant la ressource en eau.

ACTUALITES

Des canalisations réhabilitées sans creuser de tranchées

La technique du chemisage permet de rétablir l'étanchéité des conduites d'eaux usées en intervenant par l'intérieur de la canalisation. Elle a été récemment employée sur deux chantiers à Royan et à Saujon.

Plus de pelletreuse, aucune nuisance et une gêne limitée de la circulation. À Saujon, la réhabilitation au mois de mars de 235 mètres de canalisations d'eaux usées sous la rue Yves du Manoir est passée pratiquement inaperçue. Riverains et passants auront seulement remarqué la présence de deux camions garés le long du trottoir, et d'une grande chaussette gonflable déroulée sous la chaussée entre deux regards de visite.

Déjà employée en 2015 aux Mathes (allée de Soulac et avenue de l'Atlantique) et à Saint-Georges-de-Didonne (boulevard de la Corniche et avenue du Maréchal Juin), la technique du chemisage permet de rétablir l'étanchéité du réseau par l'intérieur de la canalisation. Après le nettoyage du collecteur puis une inspection vidéo, une gaine souple imprégnée d'une résine (appelée chemise) est déroulée dans la canalisation par impulsion d'air. Chauffée à plus de 100°, la membrane gonflée de vapeur se colle alors aux parois de l'ancien collecteur et colmate toutes les avaries en durcissant, ce qui revient à créer un nouveau tuyau dans l'ancien. La remise en service des branchements se fait grâce à un robot placé sous contrôle vidéo.

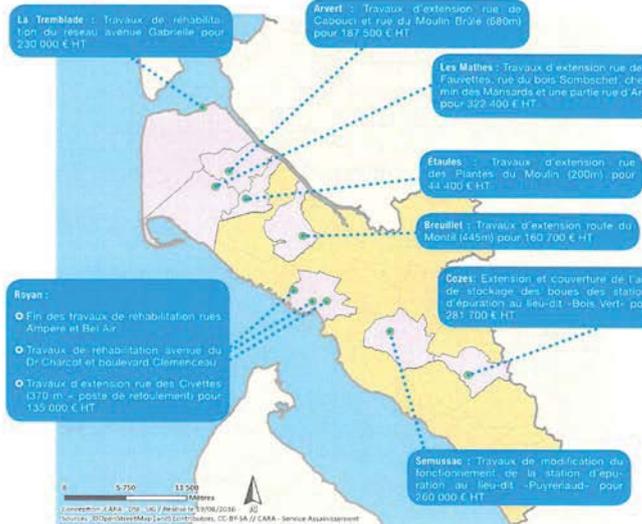
Avantages : l'opération est plus rapide, ne fait pas de bruit et permet de remédier aux dégâts subis par les réseaux pour un coût généralement inférieur aux travaux en tranchée. Un bémol cependant : cette technique ne supprime pas les anomalies de pentes des conduites dues à des mouvements de terrain, à de fortes sollicitations... À Royan, 500 mètres de canalisations anciennes ont ainsi été réhabilitées en mars dans les rues Ampère et Bel Air, dernière phase du vaste chantier de modernisation du réseau d'assainissement réalisé en collaboration avec la ville de Royan.



LA TECHNIQUE DE CHEMISAGE

Introduite dans la canalisation à réparer, la gaine souple est gonflée puis chauffée à la vapeur ou aux UV. Elle colmate toutes les avaries en durcissant.

Les travaux d'assainissement du second semestre 2016



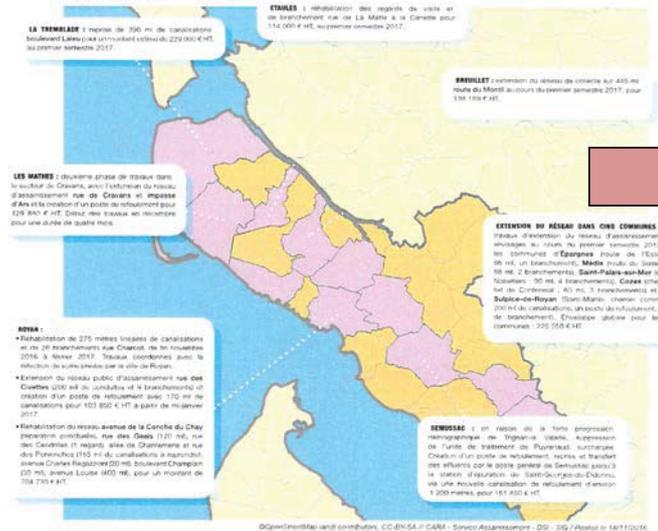
Supprimer les eaux parasites

La Communauté d'agglomération Royan Atlantique (Cara) a engagé fin 2015 la révision de son schéma directeur d'assainissement. Ce document de planification déterminera les actions et les investissements à réaliser d'ici 2030 pour notamment améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité des systèmes d'assainissement. Parmi les priorités : la réhabilitation d'une partie des 700 kilomètres de canalisations, celles dont la vétusté laisse par endroits s'infiltrer les eaux parasites. « Ce sont des eaux issues de la pluie ou des nappes phréatiques, précise

Jean-Marc Bouffard, vice-président de la Cara en charge de l'assainissement. Elles n'ont rien à faire dans le réseau d'assainissement, où elles peuvent gonfler de 20% le volume des eaux usées traitées par les stations d'épuration. « Pour limiter le volume de ces eaux parasites, la Cara et son prestataire, la CER, mènent également des recherches pour détecter et supprimer le raccordement au réseau d'assainissement des gouttières des maisons particulières. « L'eau de pluie doit être évacuée sur le terrain de chaque particulier », rappelle M. Bouffard.

Assainissement : la CARA investit dans votre commune

Les travaux se poursuivent dans les communes de l'Agglomération pour moderniser ou étendre le réseau public d'assainissement.



CARA'MAG HIVER 2016

À COZES, LE VILLAGE DE JAVREZAC PASSE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Situé au sud de Cozes, le village de Javrezac comporte une trentaine d'habitations équipées d'assainissement non collectif. La dysfonctionnement de certaines installations, à l'origine de problèmes de qualité d'eau, nécessite d'améliorer le traitement des eaux usées du village en construisant un réseau d'assainissement et une station d'épuration d'une capacité de 140 équivalents-habitants. Le début des travaux est envisagé en janvier 2017 pour une durée de six mois. Le projet prévoit la création de la station de traitement, d'un poste de refoulement, de 35 branchements chez les particuliers et la pose de 1 245 mètres de canalisations. Le système d'assainissement retenu est celui d'un traitement par disques biologiques, procédé d'épuration basé sur le développement d'une flore bactérienne à la surface de disques minces rassemblés en batterie. Les boues résiduelles seront traitées par filtres plantés de roseaux. Une enveloppe de 553 600 euros HT est consacrée à ce projet.

↳ Différentes visites de la Station d'Épuration de Saint-Georges-de-Didonne ont été effectuées par des scolaires.

↳ Site internet de la CARA, téléchargements des documents assainissement depuis leur mise en ligne (au 31/12/2016) :

- les RPQS : 952 fois celui de 2011, 862 fois celui de 2012, 361 fois celui de 2013, 477 fois celui de 2014 et 143 fois celui de 2015
- les synthèses des RPQS : 722 fois celui de 2012, 618 fois celui de 2013, 453 fois celui de 2014 et 93 fois celui de 2015
- règlements de service : 1 606 fois pour le collectif et 1 784 fois pour l'ANC (457 et 705 fois en 2016)
- schéma de branchement au réseau public d'assainissement : 3 866 fois (1476 fois en 2016)
- guide d'entretien de l'ANC : 2 731 fois (927 fois en 2016)
- note d'information de l'ANC : 436 fois (120 fois en 2016)
- dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'ANC : 558 fois (158 fois en 2016)
- demande de diagnostic ANC lors d'une vente : 246 fois (120 fois en 2016)
- liste 2016 des entreprises de la charte ANC : 238 fois
- liste 2016 des bureaux d'études de la charte ANC : 378 fois

↳ Mise à disposition du public de plusieurs dépliants :



D) Synthèse

L'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'assainissement sur les 34 communes qui la composent. Ce service a en charge à la fois l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Assainissement Collectif :

La gestion du réseau public d'assainissement et des ouvrages d'épuration a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER).

Le réseau d'assainissement est formé par 960 km de canalisations (716 km en gravitaire et 244 km en refoulement).

Il y a **397 postes de refoulement** dont 205 sont télésurveillés.

Le traitement des eaux usées ainsi collectées est effectué par :

- 5 stations d'épuration,
- 2 unités semi-collectives,
- 12 lagunes,
- 4 filtres plantés de roseaux,
- 1 filtre à sable.

Seules 2 communes ne disposent pas en 2016 de l'assainissement collectif (Corme-Écluse et Saint-Romain-sur-Gironde).

La capacité épuratoire totale est de 326 755 Équivalents Habitants.

93 % des habitations de la CARA sont desservies par un réseau public soit 77 342 abonnés.

Il y a eu **5,9 millions de m³ d'eaux usées épurées** par les différentes unités de traitement.

13 111 tonnes de boues ont été valorisées par épandage agricole (3 835 TMS).

Le prix du service est fixé par le contrat d'affermage pour la part du délégataire soit 56,87 € HT / an pour la partie fixe et 0,6153 € HT / m³ pour la partie variable.

La **part de la collectivité** est fixée par délibération du Conseil Communautaire et représente **65,95 € HT / an en partie fixe et à 0,3480 € HT / m³** pour la partie variable.

Soit un **prix total assainissement pour 120 m³ de 293,94 € TTC** (agence de l'eau incluse) soit **2,45 € TTC / m³.**

Assainissement Non Collectif :

5 927 habitations disposent d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

Le Service Public Assainissement Non Collectif a vérifié, en 2016, le respect de la réglementation pour 190 projets et a **contrôlé la bonne exécution des travaux de 141 installations neuves.**

D'autre part, le **bon fonctionnement de 200 installations existantes a été vérifié dont 144 dans le cadre de ventes immobilières.**

Ces services donnent lieu à **des redevances d'un montant de 90 € pour le contrôle du neuf et de 50 € pour le diagnostic de l'existant.**

Avenir :

Le service va poursuivre ses travaux d'extension et de réhabilitation du réseau public d'assainissement, la lutte contre les odeurs et les entrées d'eaux parasites dans le réseau ainsi que l'amélioration des équipements existants.

Le plan d'actions prévu dans le cadre du schéma directeur d'assainissement des eaux usées sera mis en œuvre.

Les diagnostics des ANC existants seront poursuivis notamment dans les secteurs ostréicoles et la périodicité des futurs passages sera définie.

Accueil et information des usagers :

* Agglomération Royan Atlantique - Service Assainissement

107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex – Tél. : **05.46.22.19.20.**

Tél. Assainissement Collectif : 05.46.39.64.00.

Tél. Service Public Assainissement Non Collectif : 05.46.39.64.04.

Accueil téléphonique et dans les locaux du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30.

* Compagnie des Eaux de Royan

13 rue Paul-Émile Victor – 17640 VAUX-SUR-MER Tél. : **05.81.31.85.01.**

Service d'astreinte téléphonique 7j/7 et 24h/24 pour toutes les urgences Tél. : **05.81.91.35.02.**

E) Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.



Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.

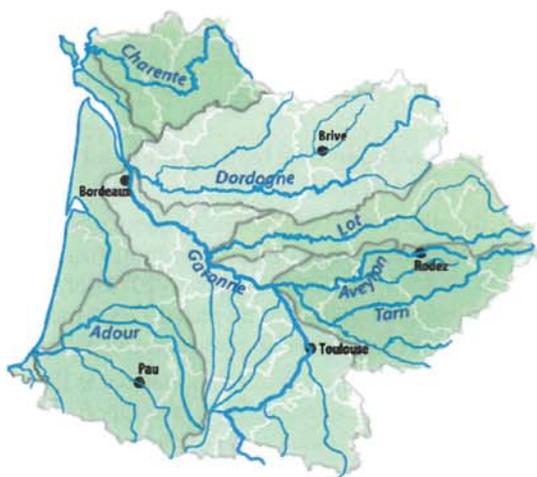


Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'environnement. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738
Fax 0561363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2017, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

➔ **QUELS POISSONS PEUPELNT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERMUNICIPAL
D'INTERCÔMUNES DÉPARTEMENTALES



